

le snesup

Rentrée

Imposer d'autres choix par les mobilisations

Complémentaire santé obligatoire

Les règles d'adhésion

Égalité professionnelle

Vers un nouvel accord en 2026

**Congrès d'orientation
Fabriquer du commun**



Dans ce numéro
une affiche
de syndicalisation

Composition des instances issues du congrès d'orientation



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Emmanuel de LESCURE (AS)
Secrétaire général

TRÉSORERIE

Stéphane TASSEL (AS)
Trésorier national

BUREAU NATIONAL

composé du secrétaire général, du trésorier national et des militants ci-dessous :

Michèle ARTAUD (AS)
Hervé CHRISTOFOL (AS)
Muriel CORET (AS)
Raymond GRÜBER (AS)
Soraya GUENIFI (ÉE-PSO)
Hugo HARARI-KERMADEC (ÉE-PSO)
Franck LAORDEN (AGIR!/PSL)
Florence LEGENDRE (AS)

Laurence MAUREL (ÉE-PSO)
Florence MOUCHET (AS)
Luc PELLISSIER (ÉE-PSO)
Laurence RASSENEUR (ÉE-PSO)
Anne ROGER (AS)
Heike ROMOTH (AGIR!/PSL)
Stéphanie ROSSANO (AS)
Radja TAOURIT (ÉE-PSO)

COMMISSION ADMINISTRATIVE

composée du bureau national et des militants ci-dessous :

Maxime AMBLARD (ÉE-PSO)	Isabelle COMBROUX (ÉE-PSO)	Samuel GUICHETEAU (AGIR!/PSL)	Emmanuelle NIGUES (AS)
Tassadit AMGHAR (ÉE-PSO)	Sidoine CORBIN (AS)	Fabrice GUILBAUD (AS)	Fabrice PLANCHON (AS)
Philippe AUBRY (AS)	Serge CZAJKOWKI (ÉE-PSO)	Tristan HAUTE (ÉE-PSO)	Jérémie ROUAULT (PSC)
Lilian AVENEAU (AS)	Mary DAVID (ÉE-PSO)	Myrna INSUA (AGIR!/PSL)	Frédérique ROUX (AS)
Rim AYARI (ÉE-PSO)	Christine DUPRAT (AS)	Gilles LASCHON (AS)	Taklit SAMI (ÉE-PSO)
Georges BARAKAT (AS)	Raphaël DUPUIS (ÉE-PSO)	Nathalie LEBRUN (ÉE-PSO)	Gaëlle SEMPÉ (AS)
Jean-Baptiste BARDET (ÉE-PSO)	Lionel DUTHEIL (AS)	Hervé LELOUREC (AS)	Nicolas SIEFFERT (AS)
Grégory BEKHTARI (ÉE-PSO)	Laure ÉTÉVEZ (ÉE-PSO)	Isabelle LUCIANI (AS)	Gilles TABOURDEAU (AS)
Sylvie BEPOIX (AS)	Bruno FÉRAL (AS)	Xavier LUCIANI (PSC)	Najat TAHANI (AS)
Pierre-Emmanuel BERCHE (ÉE-PSO)	Nicolas FERREY (AGIR!/PSL)	Konstanze LUEKEN (AGIR!/PSL)	Fabien TARRIT (PSC)
Peggy CÉNAC (AS)	Alexandre FERNANDEZ (AS)	Michel MARIC (AS)	Hovig TERMINASSIAN (AGIR!/PSL)
Marc CHAMPESME (AS)	Ioana FILLON (AGIR!/PSL)	Cécile MARY TROJANI (AS)	Alet VALERO (AS)
Vincent CHARBONNIER (ÉE-PSO)	Artemisa FLORES ESPINOLA (ÉE-PSO)	Caroline MAURIAT (AS)	Aurélien VERNEY-CARRON (AS)
Hélène CHARDIN (AS)	Yann GARCENOT (AS)	Jean-Michel MINOVEZ (AS)	Constantin VERNICOS (ÉE-PSO)
Marion CHARPENEL (ÉE-PSO)	Olivier GARET (AS)	Stéphane MOUNIER (PSC)	Cécile VIOLLAIN (ÉE-PSO)
Pauline COLLET (AS)	Hervé GOLDFARB (AS)	Corinne NATIVEL (ÉE-PSO)	Stéphanie VOLTEAU (AS)

COMMISSION FINANCIÈRE

Pierre ARDONCEAU (ÉE-PSO)
Claire BORNAIS (ÉE-PSO)
Marie-France CARNUS (AGIR!/PSL)
Rudy CHAULET (AGIR!/PSL)
Gérard DEKNUYDT (PSC)
Laurence FAVIER (AS)
Gaël MAHÉ (AS)
Florent TÉTART (AS)
Christophe VOILLIOT (ÉE-PSO)

COMMISSION DES CONFLITS

Jean-Marie CANU (ÉE-PSO)
Marie COTTRELL (AS)
Fanny GALLOT (ÉE-PSO)
Georges HUGOT (PSC)
Jean MALIFAUD (ÉE-PSO)
Françoise PAPA (AS)
Éric PELLET (AGIR!/PSL)
Alain POLICAR (AS)
Gérard TOLLET (AGIR!/PSL)

COLLECTIF FORMATION DES ENSEIGNANT-ES (FDE)

Michèle ARTAUD (AS)
Claire BENVENISTE (ÉE-PSO)
Marie-France CARNUS (AGIR!/PSL)
Vincent CHARBONNIER (ÉE-PSO)
Muriel CORET (AS)
Stéphane COUTELLIER (AS)
Laure ÉTÉVEZ (ÉE-PSO)
Michela GRIBINSKI (ÉE-PSO)
Konstanze LUEKEN (AGIR!/PSL)
Laurence MAUREL (ÉE-PSO)
Stéphanie PÉRAUD-PUIGSÉGUR (AS)

SOMMAIRE

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS	4
ACTUALITÉS	6
■ Budget, santé, conditions de travail, paix : l'automne sera chaud !	
■ Une nouvelle étape envisagée dans la marchandisation de l'enseignement supérieur	
■ Cneser de juillet : une nouvelle preuve du mépris ministériel	
■ Prévion de budget 2026 : coupes claires en vue	
DOSSIER	9
■ Congrès d'orientation : « Enseignement supérieur et recherche : fabriquer du commun »	
MÉTIER	20
■ Maintien sur le poste des enseignants du second degré affectés dans l'ESR	
FICHE PRATIQUE	21
■ Fiche n° 69 Protection sociale complémentaire : les règles d'adhésion	
FORMATION	22
■ Financement des formations en apprentissage : une énième réforme	
■ Parcoursup restreint toujours plus l'accès aux formations publiques	
RECHERCHE	24
■ Emploi scientifique : une catégorie en trompe-l'œil	
MONDES U	26
■ Formation intersyndicale en soutien aux étudiant·es étranger·ères	
■ Un grand corps malade !	
INTERNATIONAL	28
■ Vers une révision de la recommandation de l'Unesco de 1997 sur le statut des universitaires	
■ 98 ^e session du conseil exécutif et du symposium de la FMTS	
SERVICE PUBLIC	29
■ Contre l'austérité imposée en 2025 et 2026, d'autres politiques budgétaires sont possibles	
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	30
■ Égalité professionnelle dans la fonction publique : vers un nouvel accord en 2026	
LIVRES	31
■ Le Miroir américain. Enquête sur la radicalisation des droites et l'avenir de la gauche, de Cole Stangler	

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10Site Web : www.snesup.fr

Directeur de la publication :

Emmanuel de Lescure

Responsable de la communication :

Hervé Christofol

Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,
Arnaud Le Ny, Michel MaricConception graphique, correction, secrétariat
de rédaction, maquette, iconographie :

Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 17

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Impression, maquette, routage :

Compédit Beaugard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture et p. 9 : Snesup-FSU

L'enseignement supérieur et la recherche, une priorité ?

Alors que les universités reprennent leur activité, que le pays est vent debout contre le budget 2026 proposé par le gouvernement, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), Philippe Baptiste, se félicite de la situation de l'ESR. Il considère que, dans le budget 2026, l'ESR bénéficie d'une augmentation de 500 millions d'euros par rapport à celui de 2025. « *Malgré les incertitudes du moment, cela montre que l'enseignement supérieur et la recherche sont identifiés comme une priorité pour notre pays* », a-t-il expliqué aux président·es d'université. Une priorité ?

Pour affirmer une telle chose, ne devrait-on pas prendre en compte le traitement subi par l'ESR depuis plusieurs années ? Manifester un tel optimisme, c'est faire peu de cas de la situation réelle des établissements : depuis 2005, le nombre d'étudiant·es a crû de près de 30 % sans que les effectifs d'enseignant·es et d'enseignant·es-chercheur·ses ne s'alignent sur les nouveaux besoins, les taux d'encadrement ont baissé, les recours aux contractuel·les et aux vacataires se sont multipliés, le jour du dépassement est chaque année plus tôt (le 31 décembre en 2023-2024). C'est aussi faire peu de cas des effets de la dégradation des conditions de travail et de la crise de recrutement qu'elle génère. Mais également du frein aux carrières qu'un régime budgétaire d'austérité rend inévitable.

Emmanuel de Lescure,
secrétaire général

Peut-on parler de « priorité » quand toute mesure catégorielle est a priori refusée et quand l'on annonce simultanément qu'il n'y aura pas de création d'emplois et que l'on réduit les capacités d'accueil ? Non, répond le SNESUP-FSU, d'autant qu'aujourd'hui 80 % des universités sont en déficit et peuvent faire l'objet d'interventions rectorales. Mais le ministre a aussi averti d'un renforcement des pouvoirs des recteurs et, sans craindre la contradiction, que la déconcentration, gage d'autonomie des universités, allait être elle aussi renforcée.

À la même période, un collectif nommé « Front économique », présidé par le président du Medef, Patrick Martin, et par l'économiste Philippe Aghion, décline ses ambitions pour l'enseignement supérieur : il recommande de « *recentrer l'enseignement supérieur sur des parcours lisibles et favorables à l'insertion professionnelle, notamment en modulant les financements publics en fonction des débouchés effectifs* ». Voilà une perspective que les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) passés à 100 % rendront malheureusement possible...

Mais d'autres voix se font entendre, et le Conseil économique, social et environnemental appelle, quant à lui, à un sursaut face à « *l'état de délabrement financier et de moyens* » et recommande, pour préparer l'avenir, un investissement massif de 1 milliard d'euros par an pendant dix ans. Voilà ce que pourrait être une politique dans laquelle l'ESR serait une priorité. ■

UNIVERSITÉ GUSTAVE-EIFFEL

Où est le pilote ?

Après que l'on a essayé de nous convaincre que nos soucis budgétaires ne deviendraient réellement problématiques qu'en 2026, le compte de résultat 2024 a fait apparaître un déficit de plus de 12 millions d'euros – contre les 3,5 prévus ! C'est dans ce contexte inédit que la présidence de l'université a décidé de réunir, dès le 2 septembre, le conseil des directrices et directeurs de composante et à la suite les élu·es au conseil d'administration et au conseil académique. Pour dire quoi ? Les membres de la direction seraient-ils en quête de soutien pour diluer leurs responsabilités ? Il aura fallu un communiqué du SNESUP-FSU pour que la direction de l'établissement dévoile enfin l'objet de la convocation d'une courte phrase dans un mail sibyllin : « *La réunion d'échange conjointe entre le CAc et le CA, programmée le 2 septembre de 15 h 30 à 17 h 30, abordera la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois 2026.* » Puis, dans la foulée, c'est la lettre d'orientation budgétaire de l'UGE qui a été envoyée aux élu·es du CAc et du CA, à la veille de la réunion.

Dans un document abscons, cherchant des responsabilités – certes réelles – dans le budget de l'État pour l'ESR, la direction justifie « *le sang et les larmes* » pour un établissement déjà passablement malmené : – 25 % pour la recherche, les gratifications de stage et les emplois étudiants, – 37,5 % pour les formations, des ressources d'apprentissage en baisse... Une lettre de cadrage budgétaire qui confirme toutes nos analyses de la situation à la veille du scrutin pour les conseils centraux qui déterminera l'avenir de l'établissement.

La situation budgétaire de l'UGE exige – avant toute chose – de faire l'inventaire des choix à marche forcée qui ont été engagés par la direction de l'établissement depuis sa création en 2020 et qui ont affecté lourdement le quotidien du personnel – et pas seulement financièrement. Alors oui, il faut un pilote dans l'UGE, mais certainement pas l'équipe actuelle, qui n'a pas anticipé la situation, voire, plus grave, qui l'a précipitée !

Raymond Grüber et Stéphane Tassel, université Gustave-Eiffel

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

La bonne tenue des nouvelles élections entravée par un calendrier intenable

Le 2 juillet se sont tenues à l'université d'Évry des élections partielles pour renouveler le conseil d'administration et la moitié du conseil académique. Elles font suite à l'annulation des scrutins de novembre 2022 par la cour administrative d'appel de Versailles, qui a constaté de nombreuses irrégularités de la part de l'ancienne équipe de direction dans la constitution des listes électorales au bénéfice des listes de l'actuel président. Les scrutins ont été organisés dans des délais très serrés, rendant difficile la constitution de listes alternatives et entravant la bonne tenue de la campagne électorale : nous avons été informés le 27 mai de l'organisation des élections, le dépôt des listes a été fixé au 16 juin.

Face à une présidence au fonctionnement très vertical et élue dans des conditions très contestables, réaffirmer l'exigence de démocratie et de transparence dans le fonctionnement de l'université s'imposait. Dans ce contexte, comme en novembre 2022, de nombreux camarades se sont impliqués dans le collectif Eureka, soutenu par la section du SNESUP-FSU en 2022. Lors de cette campagne tronquée, nous avons défendu la démocratie universitaire, la collégialité, la transparence et l'exigence d'un service public ambitieux et de qualité.

Aidées par les délais de justice très longs et la campagne électorale extrêmement courte, les listes de la présidence sortante l'ont emporté, celles d'Eureka totalisant de 20 à 30 % des voix selon les collèges, devant la liste soutenue par la CFDT.

La section SNESUP-FSU de l'université d'Évry

NANTES UNIVERSITÉ

Soutien à l'indépendance des chercheurs

À l'initiative de la FSU, les organisations syndicales FSU, CGT, CFDT, FO et SUD de Nantes Université ont diffusé, le 27 mai dernier, un communiqué. En voici des extraits.

« Un article publié en avril 2025 dans le Journal du dimanche (propriété du groupe Bolloré) et une lettre d'un député européen RN à la Commission européenne ont mis gravement en cause la qualité et l'indépendance de la recherche à l'université. [...] Cette polémique vise une recherche pilotée par notre collègue de Nantes Université John Tolan et trois collègues d'universités européennes, financée par le Conseil européen de la recherche. [...] Ce programme a l'ambition d'enrichir la connaissance de la place du Coran dans l'histoire intellectuelle, religieuse et culturelle de l'Europe. Ses contempteurs lui reprochent d'avoir bénéficié d'une procédure de sélection complaisante et accusent John Tolan et plusieurs de ses collègues de connivence avec les Frères musulmans.

[Nous apportons notre] entier soutien à J. Tolan et ses collègues. [...] C'est ici le principe même d'une évaluation indépendante par les pairs qui est contestée, et l'intégrité des chercheur-ses. [...] [Nous alertons] la communauté universitaire sur les dangers que porterait une extrême droite arrivant aux responsabilités dans notre pays, et dont ces polémiques représentent des prémices. [...]

Dans toutes les dictatures, et désormais dans les démocraties dites "illibérales", les premières attaques visent l'indépendance des universités, de la presse et des médias, avant de s'en prendre aux libertés collectives et individuelles et à l'État de droit. [Nous appelons] à la vigilance, à la solidarité de la communauté universitaire et à la fermeté sur les critères de la recherche scientifique. »

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

Refus de titularisation

Au mois de juin, deux maîtres de conférences stagiaires de l'université d'Orléans ont appris que le conseil académique (CAC) ne les avait pas titularisés. L'un d'eux voyait son stage reconduit pour une deuxième année, et l'autre était sèchement licencié. Aucune information, aucune réunion préalable : le CAC s'est basé sur les seuls avis des composantes d'enseignement (les avis des laboratoires étaient à chaque fois positifs), rédigés par les directeurs seuls, qui n'ont pas convoqué les stagiaires pour leur présenter des reproches et leur permettre d'y répondre. Or ces avis ne sont nullement circonstanciés ; en une demi-page, on liste de vagues reproches : manque d'intégration dans l'équipe pédagogique (laquelle des quatre auxquelles participe le stagiaire ?), ne suit pas les conseils. Et c'est tout. Aucune faute ou manquement.

Avec l'appui de la section locale du SNESUP-FSU, les deux collègues ont fait appel devant le conseil d'administration restreint (CAR). Les solides dossiers en défense, circonstanciés et appuyés par de nombreux témoignages de collègues, n'ont été transmis aux élu-es qu'en début de séance, sous forme imprimée et incomplète. Pour chaque collègue, après quelques minutes de lecture, le CAR a pu auditionner le stagiaire. Nous avons ainsi pu obtenir l'annulation du licenciement. Mais le CAR, dont la majorité est par construction favorable au président et donc à ses directeurs de composante, n'a pas voulu titulariser les collègues. Un deuxième recours, au tribunal administratif cette fois-ci, est à l'étude.

Concluons en relevant que l'université d'Orléans a mis en place depuis quelques années un système de parrains/marraines pour les MCF stagiaires. Dans les deux cas, ça semble avoir joué contre eux : il semble que ce système ait été compris comme un rôle de contremaître. Finalement, ce qu'on devine dans les avis négatifs, c'est le reproche d'un manque de zèle dans la subordination. Rappelons que les maîtres de conférences, même stagiaires, sont des professionnels de l'enseignement et de la recherche, autonomes et expérimentés : ils sont recrutés à 35 ans en moyenne.

La section SNESUP-FSU de l'université d'Orléans

Budget, santé, conditions de travail, paix : l'automne sera chaud !

Canicule, austérité budgétaire, état de famine à Gaza, enlisement de la guerre en Ukraine, l'été n'a pas forcément rimé avec douceur et mise en sommeil des problématiques sociales, écologiques et politiques, nationales comme internationales.

Par **ANNE ROGER**,
membre du bureau national

En pleine période estivale, le succès de la pétition citoyenne contre la loi Duplomb avec plus de 2 millions de signatures en quelques jours est un signal fort. « *Aber-ration scientifique, éthique, environnementale et sanitaire* », cette loi, certes purgée par la suite de l'article réautorisant l'utilisation des néonicotinoïdes, a pourtant été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale, le 8 juillet. Si l'énorme mobilisation citoyenne a permis de faire reculer le gouvernement, la lutte doit se poursuivre. Le SNESUP-FSU appelle à participer aux marches pour le climat du 28 septembre partout en France. Ce même jour sera aussi celui de la Journée mondiale pour le droit à l'IVG. Le SNESUP-FSU appelle à se joindre aux cortèges pour défendre ce droit fondamental acquis de haute lutte et pourtant aujourd'hui remis en cause par la montée des politiques réactionnaires partout dans le monde.

FAIRE PLIER LE GOUVERNEMENT

Le 15 juillet, le premier ministre, François Bayrou, a présenté son projet d'économies budgétaires de 40 milliards d'euros. Le projet de budget 2026 attaque violemment tous les leviers de la redistribution des richesses et propose de faire payer aux agent-es du public comme aux salarié-es du privé, aux retraité-es, aux chômeur-ses ou encore aux malades le

déficit créé par une politique de l'offre faite de cadeaux aux plus riches, aux grandes entreprises et à leurs actionnaires. Les agent-es de la fonction publique et les services publics sont en première ligne avec les projets de suppression de 3 000 postes en 2026, de non-renouvellement d'un tiers du personnel partant à la retraite et de gel des rémunérations. La pétition de l'intersyndicale* a déjà été signée par plus de 350 000 personnes. La FSU appelle d'ores et déjà à préparer la journée unitaire de mobilisation interprofessionnelle prévue le 18 septembre et à faire de la journée du 10 septembre une étape de construction du rapport de force indispensable pour faire plier le gouvernement – dont on ne sait, au moment où cet article est écrit, ce qu'il adviendra à compter du 8 septembre, date du vote de confiance demandé par le premier ministre.

OUVERTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU MARCHÉ

Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), la loi Baptiste (cf. page suivante) franchit quant à elle une nouvelle étape, celle d'un changement assumé de modèle et de la remise en cause de l'autonomie séculaire des universités. Le ministère avance vers l'ouverture de l'ESR au marché et la réduction à peau de chagrin du service public de l'ESR dans un contexte de sous-financement de l'université et de la recherche publiques. L'intersyndicale se réunira rapidement pour préparer la riposte. ■

Le SNESUP-FSU appelle à participer aux marches du 28 septembre pour le climat et pour le droit à l'IVG.

GAZA : APPEL INTERSYNDICAL À LA MOBILISATION DU 6 SEPTEMBRE

La bande de Gaza subit depuis près de sept cents jours une guerre sans merci qui a causé plus de 62 000 morts et 150 000 blessés. L'ONU y a officiellement déclaré l'état de famine, ce qui signifie une privation alimentaire extrême pour plus de 500 000 personnes et une malnutrition aiguë qui touche plus de 30 % des enfants de moins de 5 ans. En Cisjordanie, un projet prévoit désormais la construction de 3 400 logements qui entraînera la formation d'un bloc continu de colonies israéliennes, coupant le territoire en deux et compromettant la viabilité d'un futur État palestinien. La CFDT, la CGT, la FSU et Solidaires appellent à ne pas détourner les yeux de ce qu'il se passe à Gaza et à se mobiliser, partout en France, le 6 septembre, pour un cessez-le-feu immédiat et pour mettre fin au blocus et aux violations graves et massives du droit international et des droits humains, ainsi que contre les actes à visée génocidaire documentés et dénoncés par l'ONU (cf. communiqué : www.snesup.fr/actualites/presse/communiqués-intersyndicaux/palestine-ne-detournons-pas-le-regard-manifestons-le-6).

* www.change.org/p/budget-les-sacrifices-pour-le-monde-du-travail-ça-suffit.

Une nouvelle étape envisagée dans la marchandisation de l'enseignement supérieur

Au début du mois de juillet, un projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur » a été soumis en catimini à l'examen du Conseil supérieur de l'éducation et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les avis pourtant négatifs émis par ces deux instances n'ont pas arrêté un gouvernement voulant aller vite.

Par **EMMANUEL DE LESCURE**, secrétaire général

Après passage en conseil des ministres et examen par le Conseil d'État, le projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur » a été déposé à l'Assemblée nationale le 30 juillet, en procédure accélérée sous le titre « projet de loi relatif à la régulation de l'enseignement supérieur privé » (n° 1762). L'absence totale de concertation dans lequel il a été conçu est un signal fort de la conception de l'ESR qui prévaut au ministère.

L'argument principal énoncé pour justifier le dépôt de cette nouvelle loi réside dans la nécessité de réguler le secteur privé, dont les dérives ont été pointées par les médias. Tels des pompiers pyromanes, les derniers gouvernements ont d'abord soutenu activement la croissance du supérieur privé, notamment à travers l'apprentissage, pour aujourd'hui réclamer une régulation du système qu'ils ont contribué à mettre en place. Si les gouvernements précédents avaient d'abord envisagé la création d'un label attestant de la qualité de certaines écoles supérieures privées, cette idée a été abandonnée pour finalement considérer ce secteur au même titre que l'enseignement supérieur public.

CONTENU EXPLOSIF

Si le projet est adopté, il permettra de distinguer deux types d'établissements : les établissements « agréés » et les « partenaires » ; ils seront évalués par une « instance nationale indépendante ». L'agrément attestera de la « qualité globale » de l'établissement et le partenariat « réservé aux établissements à but non lucratif » distinguera les établissements « qui concourent aux missions du service public de l'enseignement supérieur, notamment par l'adossement des formations à une politique de recherche et l'organisation de la vie étudiante »*. L'offre de formation de ces deux types d'organismes pourra figurer sur Parcoursup et ils pourront délivrer des diplômes reconnus par l'État (licence, master, doctorat). Le contenu de cette loi est explosif car, si elle

était adoptée, elle supprimerait le monopole de la collation des grades et des titres universitaires pour l'ouvrir aux établissements privés. Pour le SNESUP-FSU, ce projet est inacceptable. Certaines écoles prennent déjà les devants : au mois d'août, France Travail a publié l'annonce d'une école privée d'enseignement supérieur recherchant, pour ses doctorants en première année, un directeur de thèse en finance sous statut indépendant pour un CDD de huit mois, rémunéré six heures par semaine entre 30 et 40 euros de l'heure.

CONFUSION ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

Si le terme « modernisation » a finalement été abandonné, le projet de loi entend toujours modifier le fonctionnement des universités en renforçant les pouvoirs des présidents et en créant une « accréditation globale » au niveau des établissements qui leur permettrait une plus grande réactivité dans l'ouverture de formations. Il s'agit ici de renforcer la fameuse « autonomie universitaire ». Mais cette prétendue « autonomie » entre en totale contradiction avec le pouvoir conféré par le projet de loi aux recteurs de régions académiques dans la nomination des directions d'institut et d'école et avec l'instauration dès cette année des contrats d'objectifs, de moyens et de performance à 100 % (contre les 20 % actuellement en vigueur). Enfin, le texte prolonge de trois ans l'« expérimentation » des regroupements sous la forme d'établissements publics expérimentaux (EPE) instaurée par ordonnance en 2018. Le SNESUP-FSU déplore la confusion entre public et privé que génèrent ces EPE et s'étonne qu'une telle « expérimentation » puisse être prolongée aussi longtemps sans qu'aucun bilan ou analyse n'aient été rendus publics.

Pour le SNESUP-FSU, il est impensable d'accélérer ainsi la marchandisation de l'enseignement supérieur, de saborder l'enseignement supérieur public et de livrer ses diplômes au privé. Il s'emploie à construire dans l'unité la plus large les mobilisations pour défendre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. ■

Il est impensable d'accélérer ainsi la marchandisation de l'enseignement supérieur, de saborder l'enseignement supérieur public et de livrer ses diplômes au privé.

* Les citations sont extraites de l'exposé des motifs.

Cneser de juillet : une nouvelle preuve du mépris ministériel

Par **MICHÈLE ARTAUD**,
corresponsable du secteur Service public

Les arguments développés dans les groupes de travail ont été ignorés.

* Cf. *Former des enseignants* n° 734, juin-juillet-août 2025, p. 3 : www.snesup.fr/publications/revues/revue-fde/fde-ndeg-734-juin-juillet-août-2025.

Le Cneser plénier programmé le 8 juillet avait un ordre du jour nourri, dont une partie a été reportée au 15 juillet. Parmi les textes soumis au vote, deux constituaient une véritable provocation : le projet de loi sur la régulation de l'enseignement supérieur (cf. p. 7 de ce numéro) ; le projet d'arrêté fixant le cadre national de la licence professorat des écoles. En ce qui concerne ce dernier, après plusieurs groupes de travail dans lesquels la plupart de nos questions, dont la quotité d'intervention de personnel de l'Éducation nationale, ont eu pour réponse « *on est en attente d'arbitrages* », nous découvrons dans le texte proposé (article 6) que le personnel universitaire ne fera que la moitié des heures !

D'autres points sont problématiques, notamment les contenus dont la dimension universitaire n'est pas explicite, rassemblés

en quatre blocs dont certains éléments sont contradictoires, et qui ne permettent pas de dessiner la polyvalence du professeur des écoles. Les arguments développés dans les groupes de travail ont été ignorés*.

MÉPRIS DU MÉTIER

Comment le MESR pourra-t-il continuer à dire qu'il s'agira bien d'une formation universitaire, au sens où le SNESUP-FSU l'entend : pas une formation « portée par l'université », mais une formation appuyée sur les savoirs produits à l'université et tirant profit de leurs derniers développements ? Encore une fois, l'affichage au moins est celui d'un mépris du métier de professeur et des besoins en savoirs de cette profession, de la fonction de formateur et de formatrice d'enseignantes et des domaines de recherche en éducation, spécialement de la didactique. Le Cneser s'est exprimé contre ce texte par 38 voix contre, 4 voix pour et 9 abstentions. ■

Prévision de budget 2026 : coupes claires en vue

Par **MICHÈLE ARTAUD** et **HERVÉ CHRISTOFOL**,
corresponsables du secteur Service public

Le plafond prévu ne permettra pas d'améliorer la situation financière de 2025.

* Cf. communiqué de la FSU du 15 juillet : fsu.fr/communiqué-budget-francois-bayrou-sort-la-tronconneuse/.

Lors de la conférence de presse du mois de juillet, le premier ministre a présenté des choix budgétaires pour 2026 délétères pour la société, tirant à boulets rouges sur le modèle social français. Affaiblir les services publics et la fonction publique, supprimer des jours fériés, dégrader la protection sociale, le tout sans reconnaître ou vouloir revenir sur la diminution des recettes, due aux gouvernements d'Emmanuel Macron, qui a largement contribué à cette situation*.

TROMPE-L'ŒIL

En ce qui concerne la recherche et l'enseignement supérieur, les plafonds de dépenses du projet de loi de finances 2026 donnent pour la Mires 31,2 milliards d'euros, contre 30,7 milliards en loi de finances initiale 2025,

soit une augmentation de 500 millions d'euros (1,6 %). Mais cette augmentation est un trompe-l'œil. En effet, elle doit être relative, d'une part, par l'inflation de 1,5 % sur l'année 2025 (prévision de juillet) ; d'autre part, par le fait que 500 millions d'euros sont exactement le montant prévu de la marche de la loi de programmation de la recherche pour 2026. En d'autres termes, le plafond prévu ne permettra pas aux établissements d'améliorer la situation financière de 2025, alors que le nombre d'étudiants augmente, que les places ouvertes en licences générales ont diminué cette année, que la grande majorité des universités ont un budget en déficit et gèlent recrutements et financement de la recherche, etc.

Le SNESUP-FSU s'oppose à ce projet de budget. Il défendra une allocation des moyens à la hauteur des besoins et une répartition équitable de ceux-là entre les établissements. ■



Congrès d'orientation Enseignement supérieur et recherche : **fabriquer du commun**

Le SNESUP-FSU a tenu son congrès d'orientation du mardi 3 juin au jeudi 5 juin à l'université d'Angers. Plus de 100 délégué·es de 50 établissements ont contribué aux travaux en présence d'une délégation internationale serbe, marocaine, sénégalaise et palestinienne qui a permis d'apporter un éclairage sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche au-delà de nos frontières. À cette occasion, Emmanuel de Lescure a été élu secrétaire général pour les deux ans à venir.

En amont du congrès, le rapport d'activité des deux dernières années a été approuvé par 77,5 % des syndiqué·es, soit le plus haut score depuis 2005, ce qui reflète la reconnaissance du travail mené par les équipes en place durant la mandature précédente et conforte les orientations du SNESUP-FSU.

Ce temps de réflexion collective a permis aux commissions thématiques d'adopter des mandats sur les questions suivantes :

- **la recherche à l'université : nouveau contexte, nouveaux enjeux ;**
- **revitaliser la démocratisation de l'enseignement supérieur ;**
- **redonner du sens à nos métiers.**

Les textes finaux issus de ces commissions thématiques ont été adoptés à une très large majorité. Ce dossier en propose une synthèse. Il revient également sur le temps d'échange consacré à la recomposition syndicale et au rapprochement CGT-FSU, ainsi que sur l'appel du congrès, qui fixe des axes revendicatifs forts dans un contexte où, plus que jamais, les batailles pour la liberté académique sont à mener. Il appelle notamment à une solidarité universitaire active avec la Palestine.

Notre syndicat sort uni et renforcé de ce congrès, et en ordre de bataille pour peser davantage sur l'avenir du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, lourdement attaqué.

La lecture de ce dossier permet de (re)plonger dans ces travaux collectifs à l'heure d'une rentrée universitaire dans un contexte d'effervescence sociale et de crise politique. ■



Appel du congrès

Mobiliser la communauté universitaire

C'est l'université d'Angers qui a accueilli cette année le SNESUP-FSU pour son congrès d'orientation. Celui-ci a permis de débattre des difficultés rencontrées par l'enseignement supérieur et la recherche en matière de liberté académique ou encore de défense des statuts, mais aussi de réaffirmer les valeurs d'émancipation, de justice et de solidarité internationale sur lesquelles est fondé notre syndicalisme universitaire.

● L'INTERNATIONALE DE L'EXTRÊME DROITE À L'ASSAUT DE LA SCIENCE

Dans un climat de tensions internationales extrêmes, de guerres en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, la poussée, partout sur le globe, de l'extrême droite et de pouvoirs autoritaires renforce une instabilité mondiale à un niveau rarement atteint. Alors qu'il est nécessaire d'opérer une désescalade, que des voix s'accordent sur l'urgence écologique et sur la nécessité d'une paix durable, l'extrême droite essaime et prend le pouvoir dans de nombreux pays dont plusieurs sur le territoire européen. En France, cette menace est une réalité et nécessite la construction d'une mobilisation massive.

Dans ce contexte, les universités, symboles d'émancipation par le savoir, sont la cible d'attaques sans précédent, comme en témoignent les mises en cause de la liberté de recherche aux États-Unis ou encore la destruction physique et matérielle des universités palestiniennes. La défense des universités s'impose aujourd'hui pour répondre à un enjeu démocratique qui dépasse les frontières nationales.

● L'ESR EN FRANCE : DE LA MISE EN DIFFICULTÉ À LA MISE EN DANGER

Dans ce contexte, le président Macron tente de positionner la France comme terre d'asile pour les universitaires des États-Unis, alors que, dans le même temps, son gouvernement opère des coupes drastiques sur les budgets de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En imposant de nouvelles modalités budgétaires défavorables aux établissements (contrats d'objectifs, de moyens et de performance), en siphonnant les fonds de roulement des universités et en aggravant la crise des recrutements, l'État français sacrifie le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il manque aujourd'hui 8 milliards d'euros pour qu'il puisse remplir ses missions. L'accès à la formation par la recherche et l'ouverture au plus grand nombre de hautes qualifications constituent une urgence sociale dans cette période de crise multiforme.

La rentrée universitaire 2025 n'apparaît pas réalisable sans que des ressources d'urgence soient allouées. Le SNESUP-FSU appelle dès à présent à travailler, y compris en intersyndicale et au-delà dans le cadre le plus large possible, à la mobilisation de la communauté universitaire.

● DANS L'ESR COMME DANS LA SOCIÉTÉ : DES « CONQUIS » À DÉFENDRE

Alors que l'Assemblée nationale a adopté ce jour une résolution appelant à l'abrogation de la réforme des retraites, le SNESUP-FSU rappelle la nécessité de se battre pour obtenir cette abrogation.

Les attaques répétées de ces dernières années contre la liberté académique ont mis en évidence la nécessité de mieux la sanctuariser, au même titre que l'indépendance de la justice, la liberté de la presse ou encore la liberté d'association. La liberté de chercher, d'enseigner et de s'exprimer librement dans le cadre de la loi garantit au chercheur une indépendance indispensable à l'intégrité de son travail et de sa recherche.

Face à une volonté politique de contrôler toujours plus la parole et les travaux des universitaires, le SNESUP-FSU engagera, avec les organisations syndicales de magistrats, de journalistes qui peuvent subir des attaques similaires, un travail conjoint pour construire, pérenniser et renforcer les protections attachées à leurs statuts respectifs.

● POUR UNE SOLIDARITÉ UNIVERSITAIRE ACTIVE AVEC LA PALESTINE : ROMPRE LES COMPLICITÉS, DÉFENDRE LES DROITS, RECONSTRUIRE L'AVENIR

Depuis des mois, Gaza subit une guerre coloniale d'une ampleur tragique. Les bombardements ont causé des pertes humaines considérables et détruit les infrastructures civiles essentielles : écoles, hôpitaux, universités... Cette offensive s'inscrit dans une histoire longue de violences et d'occupation, mais l'am-

La défense des universités s'impose aujourd'hui pour répondre à un enjeu démocratique qui dépasse les frontières nationales.

pleur des destructions actuelles marque un tournant d'une gravité exceptionnelle. Si l'usage du mot « génocide » a longtemps été débattu, les faits parlent désormais d'eux-mêmes et ne laissent guère place au doute.

En tant qu'universitaires, nous sommes particulièrement bouleversés par l'anéantissement presque total du système d'enseignement supérieur à Gaza. Dès les premiers jours du conflit, des universités ont été ciblées et réduites en ruines. En quelques semaines, les 12 universités de Gaza ont été détruites, tout comme 95 % des écoles. De nombreux-ses collègues ont été tués-es. Il s'agit non seulement d'une catastrophe humaine, mais aussi d'une tentative manifeste d'obérer l'avenir d'un peuple et sa capacité à se reconstruire. Face à cette situation, nous exprimons notre pleine solidarité avec nos collègues et les étudiant-es palestinien-nes qui, partout en Palestine, s'efforcent de maintenir une activité scientifique et pédagogique, malgré les obstacles quotidiens auxquels ils-elles sont confrontés-es. Pour leur permettre de vivre dans des conditions dignes, nous appelons à la mise en place d'un plan national d'accueil des étudiant-es et du personnel universitaire palestinien-nes, porté par le MESR, avec un budget spécifique à la hauteur des besoins.

En France, cette guerre coloniale a des conséquences sérieuses sur nos activités de diffusion de la recherche et de mise en débat des savoirs sur le monde contemporain. En effet, un climat de répression et de censure s'installe partout dans nos universités. Organiser un événement sur la Palestine constitue un véritable défi : annulations, pressions, interdictions, refus de mise au vote de motions de soutien, poursuites contre des étudiant-es engagé-es... On ne peut plus évoquer la colonisation, ni le nettoyage ethnique en cours, sans s'exposer à des représailles.

Et pourtant, les Palestinien-nes nous demandent aujourd'hui plus que jamais de nommer les faits et de rompre les complicités. Comme ils-elles nous invitent à le faire, nous exigeons la rupture de tous les accords de coopération avec les universités israéliennes. Comme le rappelle la chercheuse Maya Wind dans son ouvrage *Towers of Ivory and Steel*



© Snesup

(Verso Books, 2024), les universités israéliennes sont étroitement liées au complexe militaro-industriel et participent au développement non seulement des technologies d'armement, mais aussi des doctrines, des justifications idéologiques et des moyens logistiques de l'expansion coloniale. De plus, nous demandons la réalisation urgente d'un audit des liens entre nos établissements et les entreprises françaises de l'armement afin de faire cesser immédiatement toute collaboration avec celles qui travaillent avec Israël.

Notre syndicalisme universitaire est fondé sur des valeurs d'émancipation, de justice et de solidarité internationale. Il ne peut donc rester silencieux face à la destruction méthodique d'un peuple et de son système d'enseignement et de recherche. Nous porterons cette voix dans nos établissements et dans la société. Nous réaffirmons que la paix durable ne pourra être construite que sur la base de l'égalité et du respect du droit international et des droits fondamentaux de tous les peuples. Nous exigeons la reconnaissance de l'État palestinien par la France. ■

60 POUR ; 2 CONTRE ; 4 ABST. ; 0 NPPV

***La liberté de
chercher, d'enseigner
et de s'exprimer
librement dans
le cadre de
la loi garantit
au chercheur
une indépendance
indispensable
à l'intégrité
de son travail
et de sa recherche.***



THÈME 1

La recherche à l'université : nouveau contexte, nouveaux enjeux

La recherche subit des coups de boutoir depuis plusieurs années de la part des gouvernements successifs, mettant à mal l'indépendance des chercheur-ses. Le rapport Gillet n'a fait qu'aggraver la situation, en accroissant son pilotage, à travers notamment les agences de programmes.

INTRODUCTION. CONTEXTE : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE II DE L'AUTONOMIE

À la suite du rapport Gillet, une restructuration de fond de l'ESR est à l'œuvre. Elle se traduit par un pilotage aggravé de la recherche. La principale nouveauté porte sur la création des agences de programmes porteuses d'axes stratégiques tournés en direction des applications et de l'innovation, alors que la recherche fondamentale, dans sa diversité disciplinaire, en est la grande victime. À cela s'ajoutent la définition d'axes stratégiques par les organismes nationaux de recherche (ONR) et ceux des universités, tout autant réducteurs de la diversité de la recherche existante. Devenues « cheffes de file », ces universités définissent un nouvel « écosystème » territorial de l'ESR, en articulation avec les ONR et en associant les collectivités territoriales et les entreprises.

Le rôle territorial des universités ne doit pas faire illusion quant à l'autonomie qui leur serait laissée. Les universités sont bridées par les axes stratégiques fixés par l'État, dont le pilotage s'effectue aussi par l'attribution des moyens et l'évaluation. Le principal dispositif est représenté par les COMP à 100 % de la charge pour service public, avec des implications délétères. Les attributions RH des universités « cheffes de file » représentent une autre menace avec la possibilité d'agir sur les statuts nationaux des enseignant-es-chercheur-ses (EC) et des chercheur-ses (C) ; la modulation des services est dorénavant clairement en ligne de mire. La généralisation du modèle d'établissement public expérimental (EPE), débouchant souvent sur un grand établissement, facilite déjà les attaques contre l'indépendance du personnel : les statuts, dérogeant au Code de l'éducation, affaiblissent la démocratie universitaire.

1. LIEN FORMATION-RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ

Le SNESUP-FSU défend une conception de l'université qui donne accès aux savoirs et aux

méthodes issues des recherches pour toutes et tous les étudiant-es, dès la première année. Y renoncer serait une très grande perte pour la société en général, et pour l'émancipation des étudiantes et étudiants. La création et la transmission des savoirs doivent être remises au centre de l'université et de nos métiers.

[...]

Une des raisons de la fragilisation du lien recherche-formation est l'absence d'EC titulaires dans certaines formations et la différenciation entre les structures de formation, certaines étant explicitement destinées à former à la recherche, et voyant de ce fait leurs moyens augmenter (comme les *graduate schools*), et les autres se trouvant de fait éloignées de la recherche.

La différenciation s'observe également chez le personnel. La course à l'excellence, la pression pour publier, les recherches de financement, etc. distinguent des EC entre celles et ceux prétendant « excellent-es », et les autres. Les chaires de professeur junior en sont l'exemple type. Elles contribuent à briser le lien recherche-formation en permettant à un petit nombre d'enseigner moins au prétexte qu'ils et elles seraient de « meilleures » chercheur-ses. Il faut en outre revoir nos modes d'évaluation (recrutement, promotions) pour se défaire de la pression liée à l'évaluation quantitative, qui nous détourne des fondements de la production de savoirs.

Enfin, alors que les précaires assurent une part croissante des heures d'enseignement, leur droit à la recherche n'est pas garanti. Le SNESUP-FSU rappelle sa revendication d'un plan massif qui garantit la titularisation de toutes et tous les contractuel-les qui le souhaitent, corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents dans l'ESR. Ces revendications sont aussi une condition pour le rétablissement du lien formation-recherche à l'université.

2. ZONES À RÉGIME RESTRICTIF (ZRR)

Le développement de ces zones « restrictives », ou zones à accès réglementé, dans le cadre de

Le SNESUP-FSU défend la liberté de recherche, le libre choix des thématiques de recherche et combat toutes les contraintes qui s'exercent sur les chercheur-ses.

la protection du potentiel scientifique et technique national, est particulièrement inquiétant, à cause des risques qu'il fait peser sur la recherche et sur le personnel.

Les ZRR peuvent contraindre la liberté de recherche, par l'obligation faite aux chercheur·ses (C et EC) de s'engager sur des sujets de recherche, et la menace (déjà concrétisée pour certain·es) de se voir reprocher des écarts thématiques, y compris par des poursuites judiciaires. Dans les ZRR, s'exercent de la censure et de l'autocensure. Par ailleurs, elles contribuent à la course à l'innovation qui peut être contradictoire avec la nécessité de faire de la science. Le SNESUP-FSU défend la liberté de recherche, le libre choix des thématiques de recherche et combat toutes les contraintes qui s'exercent sur les chercheur·ses (C et EC), notamment dans les ZRR.
[...]

3. LA CONTRAINTE DE TEMPS

La problématique du temps doit être interrogée : a-t-on le temps de faire de la recherche ? Il est difficile de sanctuariser le temps de la recherche. Les sollicitations sont nombreuses. Les choix budgétaires de geler ou de ne pas renouveler des postes de titulaire génèrent un nombre important d'heures complémentaires, grevant d'autant le temps pour la recherche. C'est particulièrement vrai en IUT, avec de très lourdes charges d'enseignement ; les charges administratives s'accroissent dans toutes les composantes. Le SNESUP-FSU continue de revendiquer une revalorisation de l'heure de vacation et de l'heure complémentaire à 125 % de l'heure titulaire moyenne, soit 125 euros brut. Le manque de temps pour la recherche peut conduire à des exclusions de laboratoire. Il faut aider les collègues à revenir à la recherche, notamment lorsque les conditions de travail qu'ils et elles ont subies, les obligations d'heures complémentaires ou de charges administratives ou autre ont contraint leur temps de recherche.
[...]

4. QUELLES ACTIONS ?

Pour faire aboutir nos mandats, les actions passent par la présence de nos camarades dans les instances élues afin de faire pression sur les exécutifs des universités en permettant

de faire voter des décisions en conformité avec nos mandats. Au niveau national, les actions menées par le SNESUP-FSU n'ont pas été vaines ; la volonté de transformation rapide de l'ESR a été limitée, infléchiée, au moins retardée. Des victoires ont été récemment remportées, contre le Hcéres en particulier.
[...]



Pour mieux faire connaître ses analyses et revendications auprès des collègues, le SNESUP-FSU poursuit la production de matériel militant permettant de mener des campagnes sur les dangers des politiques menées ou envisagées dans l'ESR, notamment :

- celles concernant le lien entre la politique de financement et de restructuration de la recherche et les restrictions des libertés académiques ;
- celles concernant les statuts des enseignant·es-chercheur·ses et des établissements.

Le SNESUP-FSU poursuit ses efforts pour mieux faire connaître ses revendications auprès du personnel précaire afin de l'amener à se syndiquer et à se mobiliser pour gagner des avancées le concernant. La syndicalisation des jeunes docteur·es recruté·es sur des contrats de personnel d'appui à la recherche par les établissements est un enjeu pour notre organisation. Et ce, d'autant plus que ces collègues, au même titre que des doctorant·es, sont, comme le montre l'exemple états-unien, les premières victimes des attaques subies.

Les actions passent par la présence de nos camarades dans les instances élues afin de faire pression sur les exécutifs des universités.



Le SNESUP-FSU rappelle aux collègues l'importance de leur mission de diffusion de la connaissance auprès de toute la population.

La liberté académique est un levier pour prendre notre place dans la lutte contre le changement climatique et la destruction de la biodiversité. Elle nous permet d'alerter la population, de lutter contre les arguments des lobbyistes, de proposer une contre-expertise, de dénoncer les fausses vérités au nom de notre travail de recherche scientifique. Il en est de même pour la lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations qui se nourrit des recherches, notamment en sciences sociales, mais dont le principe est aujourd'hui contesté. Dans cette période où la remise en cause des résultats de la science est en augmentation, le SNESUP-FSU rappelle aux collègues l'importance de leur mission de diffusion de la connaissance auprès de toute la population, au-delà de leurs enseignements, et les encourage à faire connaître leur métier et son importance pour éclairer les choix de société à faire.

Lire la version complète : www.snesup.fr/la-vie-du-snesup.

5. PRÉSERVER LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET L'INDÉPENDANCE DES ENSEIGNANT-ES-CHERCHEUR-SES

Le SNESUP-FSU revendique de donner tout leur rôle aux organes assurant les garanties statutaires spécifiques des universitaires :

- au Cneser, en tant que juridiction particulière dans l'exercice de ses compétences disciplinaires, qui doit être présidé, pour cela, par un EC de statut universitaire ;
- au Cneser plénier, en tant qu'instance qui, de consultative, devienne prescriptive ;
- au CNU, comme organe chargé de décisions individuelles concernant la qualification, le recrutement, l'évolution de carrière des enseignant-es-chercheur-ses, dont le repyramidage ;
- au CoNRS, pour l'articulation entre les organismes nationaux de recherche et les universités sur les missions de recherche. ■

72 POUR ; 3 CONTRE ; 1 ABST. ; 0 NPPV

THÈME 2

Revitaliser la démocratisation de l'enseignement supérieur

La massification des effectifs d'étudiant·tes dans l'enseignement supérieur public ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des moyens à la hauteur, obérant les chances de poursuite d'études pour un grand nombre de jeunes. Un choix politique qui a conduit à un développement sans précédent du secteur privé, avec des formations hors de prix ne débouchant pas sur des diplômes nationaux.

Le SNESUP-FSU exige de revenir à l'habilitation et que seuls les établissements publics relevant du Code de l'éducation puissent délivrer des diplômes nationaux.

La croissance démographique consécutive au baby-boom de l'an 2000 – qui s'est poursuivie jusqu'en 2014 – a conduit à une augmentation du nombre d'étudiant·es accueilli·es dans l'enseignement supérieur. Cependant, les moyens dévolus par l'État à l'enseignement supérieur public n'ont pas progressé, ne lui permettant pas de répondre à cette augmentation. En conséquence, cette massification ne s'est pas accompagnée d'une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur public, mais a conduit à un développement sans précédent de l'enseignement supérieur privé. Dans le même temps, la diffusion de l'intelligence artificielle générative (IAG) questionne nos métiers. Aussi, le congrès du SNESUP-FSU se mandate sur les moyens d'une démocratisation du service public de l'enseignement supérieur inclusive, égalitaire et sans discrimination sur l'ensemble de notre territoire. Le thème « Revi-

taliser la démocratisation de l'enseignement supérieur » se décline en quatre chapitres : « Promotion de l'enseignement supérieur (ES) public », « Réduction de l'ES privé », « Lutte contre les inégalités et les discriminations », « Démocratisation et intelligence artificielle générative ».

CONTRIBUTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ESR À LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AUX FORMATIONS ET AUX QUALIFICATIONS

Le SNESUP-FSU rappelle son mandat de droit à la poursuite d'études, dans la formation de leur choix, pour toutes et tous les étudiant·es qui le souhaitent.

Pour le SNESUP-FSU, seul le cadre d'un service public de l'enseignement supérieur peut assurer la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ce qui implique



que les dépenses découlant de nouvelles réglementations et des décisions politiques soient intégralement couvertes par la subvention pour charges de service public. Le SNESUP-FSU organisera une campagne interne et externe pour communiquer sur les apports de l'ESR public à la démocratisation de l'accès aux études et à la réussite des étudiant-es (intérêt général, gratuité, qualité, continuité, universalité...).

La complexité et l'éclatement de l'organisation de l'ES à la suite des différentes réformes depuis la loi LRU sont un frein à la démocratisation. Le SNESUP-FSU rappelle son mandat de suppression de la loi LRU.

Les antennes universitaires de proximité jouent un rôle important dans la démocratisation en étant un premier lieu d'accès à l'ES pour les populations les plus éloignées des centres universitaires. Le SNESUP-FSU s'oppose à toute velléité de fermeture de ces antennes pour des raisons d'austérité budgétaire.

Pour que la démocratisation puisse être effective, un certain nombre de conditions maté-

rielles doivent être remplies : une allocation d'autonomie doit être attribuée à toutes et tous les étudiant-es pour leur permettre de financer leur logement et leur alimentation, leur transport, leur santé, leur matériel pédagogique et leurs loisirs. Le SNESUP-FSU revendique également le développement d'un programme de construction de résidences étudiantes Crous, ainsi que la généralisation des repas à 1 euro pour toutes et tous.

RÉDUCTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Le SNESUP-FSU rappelle que le terme « université » doit être réservé aux établissements ayant des statuts d'université au sens du Code de l'éducation.

L'accréditation et la multiplication des établissements publics expérimentaux (EPE) dérogeant au Code de l'éducation et incluant des établissements privés favorisent la porosité privé-public en permettant aux établissements supérieurs privés qu'ils intègrent de délivrer des diplômes nationaux.

L'université doit pouvoir accueillir et faire réussir tous les publics, sans discrimination (genrée, sociale, ethnoraciale et validiste).



Le SNESUP-FSU s'oppose à toute tentative de remplacement des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses par une intelligence artificielle générative.

Le SNESUP-FSU exige de revenir à l'habilitation et que seuls les établissements publics relevant du Code de l'éducation puissent délivrer des diplômes nationaux. En conséquence, il revendique la nationalisation, sans rachat ni compensation, des Eespig. Le SNESUP-FSU se donne un mandat d'étude pour assurer le devenir du personnel de ces établissements.

La territorialisation de l'enseignement supérieur qui est en cours et les nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance portant sur 100 % de la subvention pour charges de service public renforcent le pouvoir des collectivités territoriales dans la construction de l'offre de formation. Nous constatons que celles-ci favorisent le développement des formations privées plutôt que de subventionner l'enseignement supérieur public. Le SNESUP-FSU rappelle que le financement des universités ne relève pas des prérogatives des collectivités territoriales, l'État doit en assumer la responsabilité et assurer une égale répartition entre les universités.

Le SNESUP-FSU engage dès à présent une campagne pour dénoncer le marketing trompeur de certaines formations privées (moindre taux d'encadrement, moindre qualification des équipes pédagogiques, absence de recherche, maquettes avec peu d'heures de cours, recours massif au distanciel et au stage, notamment à l'étranger...).

INÉGALITÉS ET DISCRIMINATIONS

Pour le SNESUP-FSU, l'université doit pouvoir accueillir et faire réussir tous les publics, sans discrimination (genrée, sociale, ethnoraciale et validiste). Cela passe par la suppression des outils de sélection que sont les plateformes Parcoursup et Mon Master.

Dans un contexte où la pression sur l'insertion professionnelle est mise sur l'ensemble des enseignant-es (E) et des enseignant-es-chercheur-ses (EC), le SNESUP-FSU rappelle son mandat de la double finalité des formations et des diplômes pour l'insertion professionnelle et la poursuite des études. La démocratisation de l'enseignement supérieur public passe aussi par la diversité des voies de réussite et le développement des filières technologiques et professionnelles.

Il importe également d'améliorer l'accompagnement des étudiant-es en situation de handicap (visible comme invisible) en allant au-delà des discours. Cela impose notamment des moyens humains d'accompagnement de ces étudiant-es et la mise en place de formations pour les E et les EC.

La mixité, l'interculturalité et l'accueil des étudiant-es étranger-ères dans toutes les pro-

motions est à promouvoir pour la réussite de toutes et tous. Le SNESUP-FSU dénonce l'opacité du processus de recrutement par le biais de Campus France, ainsi que les droits d'inscription différenciés pour les étudiant-es étranger-ères, qui les discriminent en fonction de leur solvabilité.

Les inégalités, non seulement dans l'accès au savoir mais encore dans son appropriation (rapport à l'écrit par exemple), exigent une formation des EC et des E à des questionnements didactiques et pédagogiques permettant d'assurer la réussite de tous et toutes les étudiant-es. Au sein des universités, les INSPÉ ont l'expertise sur ces questions et ont pour mission de former les enseignant-es universitaires notamment à ces enjeux d'inclusion et de non-discrimination.

DÉMOCRATISATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

Le développement de l'IAG ne doit pas creuser les inégalités ni accentuer les discriminations. Pour cela, les outils mis à disposition faisant appel à l'IAG ne doivent pas être conçus, développés et implantés en dehors des établissements. Syndicalement, nous devons tous et toutes être associé-es à l'élaboration de son cahier des charges, afin notamment de prendre en compte la nécessité de l'ouverture, du contrôle et de la maîtrise des données comme des impacts écologique ou déontologique. Cette mise en place des outils doit recueillir l'accord du personnel et des étudiant-es.

Par ailleurs, l'IAG a déjà des conséquences sur nos métiers, nos missions et l'appropriation des connaissances par les étudiant-es, avec à terme un risque d'automatisation et de standardisation des pratiques pédagogiques. Il est primordial de former le personnel aux risques et opportunités de l'IAG, et de former les étudiant-es à l'utilisation de l'outil de manière à corriger les inégalités sociales et, au-delà de ses usages (apprendre à rédiger une requête), à construire une pensée critique sur ces dispositifs.

Comme pour toute introduction d'une nouvelle technologie susceptible de générer des gains de productivité, il nous appartient syndicalement de revendiquer que ces gains profitent à l'amélioration des conditions de travail des collègues et ne soient pas une source d'intensification de la charge de travail.

Le SNESUP-FSU s'oppose à toute tentative de remplacement des enseignant-es et des enseignant-es-chercheur-ses par une IAG, qui n'offre qu'un simulacre de formation. ■

72 POUR ; 3 CONTRE ; 6 ABST. ; 0 NPPV

THÈME 3

Redonner du sens à nos métiers

Les réformes continuelles de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur n'ont cessé de remettre en cause et d'atténuer le caractère national du statut de fonctionnaire d'État, qui garantit la liberté académique, et n'ont fait que dégrader toujours plus les conditions de travail des enseignant-es.

DÉFENDRE LES STATUTS ET AMÉLIORER LA CARRIÈRE

Le statut de fonctionnaire d'État joue un rôle essentiel dans l'enseignement supérieur et la recherche, notamment pour garantir la liberté académique et pour stabiliser les équipes. Les ministères successifs, par leurs réformes incessantes, n'ont cessé d'atténuer le caractère national de nos statuts. Des plans de titularisations doivent permettre à toutes et tous les non-titulaires qui le souhaitent d'accéder à l'emploi sous statut et aux carrières au sein de l'ESR. Ces plans doivent être accompagnés par des créations de postes à hauteur des besoins et une amélioration de nos conditions de travail, notamment en diminuant la parcellisation et le recours à l'apprentissage.

À cela s'ajoutent la dégradation des conditions d'exercice des métiers. La place grandissante du numérique et la sollicitation constante à laquelle nous sommes soumis-es, notamment par la multiplication des réunions en visioconférence et des charges administratives de plus en plus bureaucratiques ne relevant pas de nos missions d'enseignement et de recherche, contribuent au sentiment de perte de sens de nos métiers. Le SNESUP-FSU défend au contraire un droit à la déconnexion pour toutes et tous.

Le SNESUP-FSU défend la mise en place d'un système en deux phases pour le recrutement permettant une véritable mobilité des collègues déjà en poste :

- dans une première phase, les établissements indiquent les postes ouverts au concours pour l'année universitaire. Les EC titulaires candidatent sur ces postes au titre de la mutation. Une instance nationale analyse pour chaque discipline l'adéquation des candidatures au profil du poste, en étudiant tout d'abord les mutations au titre des priorités légales. Si plusieurs candidat-es correspondent au profil du poste, un départage pourra être fait selon des critères définis au niveau national ;
- dans une seconde phase, les postes n'ayant pas été pourvus au cours de la première phase, ainsi que les postes des personnes ayant obtenu une mutation au cours de la première phase

font l'objet de concours de recrutement ouverts à toutes et tous les candidat-es.

Une autre cause de la perte d'attractivité est la perte salariale induite par le décrochage entre le point d'indice et l'inflation à partir de 2000. Le traitement indiciaire maximal des agrégé-es et des maître-sses de conférences a perdu, à parité de pouvoir d'achat, près de 800 euros par mois, tandis que celui des professeur-es des universités a perdu 1 750 euros par mois. Face à ce constat, il est nécessaire de revoir en profondeur les grilles indiciaires des E2D et des EC afin de rémunérer le travail de toutes et tous à sa juste valeur. Le SNESUP-FSU revendique ainsi :

- l'augmentation du point d'indice à hauteur de 20 % ;
- l'attribution uniforme de 80 points d'indice pour tous les corps ;
- l'alignement des primes PES, PRES et Ripéc C1 ;
- l'intégration des primes dans le traitement indiciaire ;
- la suppression des premiers échelons, trop faiblement rémunérés.

Des plans de titularisation doivent permettre à toutes et tous les non-titulaires d'accéder à l'emploi sous statut et aux carrières au sein de l'ESR.

Le nouveau secrétaire général, Emmanuel de Lescure.





Le SNESUP-FSU rappelle les mandats du congrès de Paris Cité concernant les ATER, notamment une simplification des différentes voies de recrutement, avec deux possibilités :

- un contrat d'ATER pour les doctorant-es en fin de thèse avec un service d'enseignement correspondant à un tiers du service des enseignant-es-chercheur-ses rémunéré à hauteur de 2 smic ;
- un contrat d'ATER pour les titulaires d'un doctorat avec un service d'enseignement correspondant à deux tiers du service des enseignant-es-chercheur-ses rémunéré à hauteur de 2,5 smic.

Il demande que les obligations de service de tous et toutes les contractuel-les soient fixées en référence au service des enseignant-es-chercheur-ses, y compris l'égalité TD = TP. Une communication spécifique à destination des ATER et des EC loi LRU devra être organisée.

Cela doit s'accompagner d'une révision des grilles avec :

- des parcours linéarisés dans chaque classe avec la suppression des échelons spéciaux ;
- une fusion des deux premiers grades pour chacun des corps ;
- la transformation de la classe exceptionnelle en un deuxième grade et l'adoption d'un barème permettant son accès à chaque collègue ayant une carrière complète, avec la prise en compte de l'affectation dans le supérieur pour les enseignant-es affecté-es dans le supérieur.

Le SNESUP-FSU rappelle son opposition à l'ajout de nouvelles missions obligatoires dans les différents décrets régissant les obligations de service des EC et des E2D. Pour le SNESUP-FSU, les responsabilités pédagogiques, scientifiques et administratives ne peuvent être imposées, il est nécessaire que ces dernières soient retirées des profils de poste. Afin de permettre un recrutement au plus proche de la thèse, les profils des postes doivent correspondre réellement au profil d'EC débutant-es.

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE DE NOS MISSIONS

La question du bâti universitaire est une condition centrale. Les économies d'énergie et les enjeux écologiques ne peuvent pas être une excuse pour réduire les mètres carrés, le distanciel n'est pas la réponse à un désinvestissement massif dans le bâti et la vente à la découpe de bâtiments est contradictoire avec le manque de place criant.

Le SNESUP-FSU exige :

- un bureau pour tous les collègues ;
- des services d'entretien internes à l'établissement, assurés par des agent-es public-ques titulaires ;

- une mesure et une amélioration de la qualité de l'air et de la qualité sonore des salles ;
- la construction de nouveaux bâtiments ;
- des budgets destinés à l'amélioration du bâti sans grever ceux consacrés à la recherche et à l'enseignement ;
- l'adaptation des locaux au handicap ;
- la prise en compte de tous les types de handicap dans la mise aux normes des bâtiments, à la hauteur des besoins humains.

Les établissements doivent tout mettre en œuvre pour adapter les conditions de travail des agent-es en situation de handicap en adaptant le poste de travail et les conditions d'exercice. Nous revendiquons un chiffrage des besoins et un plan pluriannuel d'investissement de l'État à la hauteur.

LUTTER CONTRE L'AUGMENTATION DU LOCALISME

Le SNESUP-FSU refuse le jeu de dupes proposé par le ministère avec ses méthodes d'allocation des moyens. Le financement doit être pérenne et sa répartition faite au niveau national par une instance collégiale avec un algorithme transparent, en fonction des besoins des établissements en enseignement et en recherche, et ne pas être fondé sur des objectifs fluctuants ni sur un partenariat avec le privé. Cela nécessite une augmentation générale du budget pour converger vers le financement des classes préparatoires aux grandes écoles.

Le SNESUP-FSU s'oppose à la confusion croissante entre public et privé. Il maintient que les sorties d'expérimentation des EPE doivent se faire sous forme d'université faurienne.

La gestion de carrière doit relever d'instances représentatives nationales avec le cas échéant un volet local.

POUR UNE VRAIE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS L'ESR

Le SNESUP-FSU demande au ministère une meilleure prise en compte de la parentalité dans la carrière des enseignantes et des enseignantes-chercheuses. Elles doivent pouvoir prendre leurs congés parentaux avec un remplacement par un-e agent-e public-que sur un an. La durée des contrats de recherche des non-titulaires et celle des financements doivent automatiquement être prolongées du temps des congés familiaux. Le SNESUP-FSU rappelle l'importance d'obtenir de droit plusieurs congés recherche/congés pour projet pédagogique en cours de carrière.

Il revendique :

- la mise en place de locaux destinés à l'allaitement dans les universités, et d'un temps spécifique à cela dans la journée ;
- le fait que les personnes faisant face à des symptômes invalidants pour des raisons hor-

La gestion de carrière doit relever d'instances représentatives nationales avec le cas échéant un volet local.



monales puissent bénéficier d'autorisations d'absence de droit rémunérées, sans rattrapage de cours, et sans justificatif médical.

Les attendus pour une HDR doivent être revus et harmonisés entre les disciplines et les établissements, et l'accès au corps des PU être fluidifié en augmentant le nombre de postes de PU créés. Le SNESUP-FSU rappelle son mandat de création d'un dispositif de promotions internes national avec une attention particulière pour les femmes, en attendant que les conditions soient réunies pour la mise en place de notre mandat d'un corps unique d'EC avec un recrutement au plus proche de la thèse. Il défend une augmentation de ces taux de promotions permettant d'effectuer un rattrapage pour les carrières des femmes EC. Il revendique la prise en compte des congés parentaux au niveau des procédés de promotions.

La prise en charge des VSS nécessite de faire un bilan de l'existant dans les établisse-

ments d'enseignement supérieur et des moyens pérennes nécessaires pour une prise en charge. Le SNESUP-FSU demande aux ministères de fixer un cadre national en lien avec la F3SCT ministérielle. Il organisera, en collaboration avec les F3SCT d'établissement, un bilan des différentes cellules locales d'écoute.

La circulaire congés doit évoluer pour que les autorisations spéciales d'absence pour motif familial soient prises en compte dans les services de toutes et tous sans rattrapage des cours.

Les établissements et le ministère doivent se saisir des questions des plans égalité ; ces derniers doivent être associés à un vrai budget et intégrer la lutte contre les LGBTQIA+phobies, notamment la prise en compte de la diversité des familles et le respect de l'identité des personnes transgenres. ■

75 POUR ; 3 CONTRE ; 1 ABST. ; 0 NPPV

Le SNESUP-FSU revendique la prise en compte des congés parentaux au niveau des procédés de promotions.

Recomposition syndicale et rapprochement CGT-FSU

Par **PIERRE-EMMANUEL BERCHE**,
membre de la commission administrative,
ANNE ROGER, membre du bureau national,
STÉPHANE TASSEL, trésorier national

Le congrès du SNESUP-FSU s'est emparé du mandat portant sur la construction d'un « nouvel outil syndical » adopté lors du congrès de la FSU de Rennes, à savoir : « Dans la perspective de la construction d'un nouvel outil syndical, a émergé l'idée de la mise en place d'une "maison commune du syndicalisme de lutte et de transformation sociale" à construire avec souplesse en fonction des secteurs et en s'appuyant sur le contexte local, au plus près du terrain qui pourra entraîner les équipes militantes au-delà des seules FSU et CGT », tout en posant « au préalable quelques éléments incontournables : cette démarche ne pourra déboucher sur une quelconque absorption de la FSU dans une structure existante. L'unité, les forces et la spécificité de la FSU (dont le fonctionnement pluraliste) doivent être préservées ».

La discussion en séance plénière, sans être conclusive, a permis d'ouvrir la réflexion collective, de dégager des lignes de force sur la perception du processus dans le champ de l'ESR et d'avancer le travail au sein du SNESUP-FSU. Les délégué-es des établissements ont fait état d'une forte hétérogénéité dans les relations entre la CGT et la FSU. Ils et elles ont témoigné

d'un travail déjà réalisé au quotidien dans le cadre de l'intersyndicale ou des instances, mais également de tensions importantes liées essentiellement à des méthodes variées. La nature différente des deux organisations – organisation intercatégorielle pour la CGT et syndicalisme de métier pour la FSU – ne peut être éludée ni les divergences de positionnement ou les processus concurrentiels qui existent parfois.

« CRÉER DU COMMUN »

Au chapitre des divergences, le rapport à une forme d'autogestion propre à l'organisation de la gestion démocratique des universités par les pair-es est une singularité à analyser dans le détail. Participer ou ne pas participer aux instances de gouvernance est une question qui semble pouvoir potentiellement cliquer localement.

Cette première discussion nécessite de poursuivre le travail, de « surmonter les difficultés de concurrence syndicale au sein de certains secteurs professionnels afin de préserver l'unité de chacune des deux organisations et de ne pas fragiliser leurs syndicats. L'existence de cultures syndicales parfois éloignées doit faire l'objet d'un travail et d'une réflexion pour créer du commun ». Ce travail est à mener avec sérieux, au plus près des syndiqué-es, dans le contexte politique de montée de l'extrême droite, qui nécessite un syndicalisme renforcé. ■

Participer ou ne pas participer aux instances de gouvernance est une question qui semble pouvoir potentiellement cliquer localement.



Maintien sur le poste des enseignants du second degré affectés dans l'ESR

Le ministère offre aux chefs d'établissement la possibilité de s'opposer au maintien sur le poste des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur en cas de réussite à un concours pendant l'année de stage. Pour le SNESUP-FSU, ce maintien doit rester de droit.

Par **HEIKE ROMOTH**, secteur Second degré

Cette mesure ne peut servir qu'à renforcer encore davantage le pouvoir des chefs d'établissement, voire certaines dérives autoritaires et arbitraires.

Les enseignants de statut second degré (PRCE, PLP...) affectés dans l'enseignement supérieur et lauréats d'un concours du second degré, notamment l'agrégation, peuvent effectuer leur année de stage sur leur poste*. Cependant, alors que ce maintien sur poste était de droit, les collègues concernés doivent maintenant non seulement en faire la demande auprès de la DGRH, mais, de plus, celle-ci doit être accompagnée de l'avis favorable du chef d'établissement. Cette modification des règles en défaveur des collègues est non seulement injuste mais aussi infondée dans la mesure où l'affectation dans l'enseignement supérieur est indifférenciée dans le second degré (PRAG, PRCE, PLP...), avec des obligations de service identiques (384 heures annuelles).

Dans ce contexte, cette mesure ne peut servir qu'à renforcer encore davantage le pouvoir des chefs d'établissement, voire certaines dérives autoritaires et arbitraires. De plus, à l'heure actuelle, où le gouvernement dépense

sans compter pour l'armement mais où les universités sont placées en difficulté financière par des restrictions budgétaires conduisant à la fermeture de formations et à la suppression massive de postes de titulaire, l'obtention de l'avis favorable pour effectuer l'année de stage ne relève pas toujours de la simple formalité.

SITUATION D'INCERTITUDE

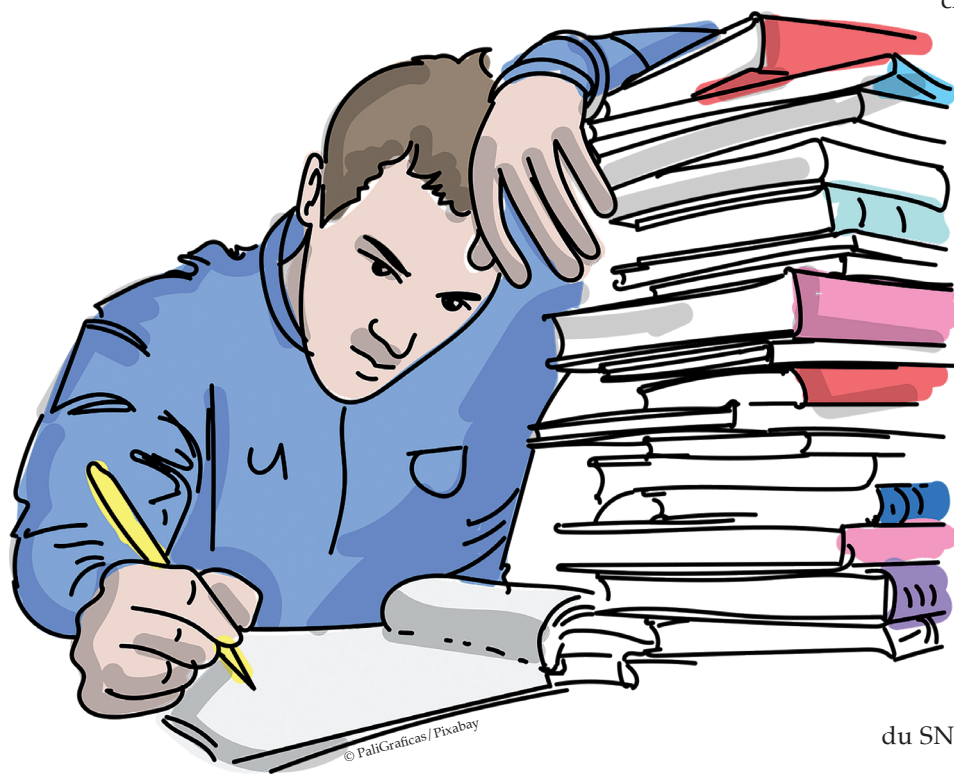
Les collègues privés du consentement du chef d'établissement sont par conséquent réaffectés dans le second degré s'ils ne veulent pas renoncer au bénéfice du concours. Ils perdent leur poste et doivent se soumettre de nouveau à la procédure de recrutement s'ils souhaitent retrouver une affectation dans le supérieur à l'issue du stage. Ainsi, les collègues désireux de se présenter à un des concours du second degré et voulant préserver leur poste se trouvent dans une situation d'incertitude inadmissible quant à leur affectation après la réussite au concours.

CHOIX CONTRAINT

Par ailleurs, cette mesure est contraire au principe de l'affectation à titre définitif dans l'enseignement supérieur. Comme le rappelle la note de service du 13 juin relative à la procédure d'affectation, un retour dans le secondaire n'est possible qu'à la demande de l'enseignant. Or, en cas d'avis défavorable du chef d'établissement pour l'année de stage, le choix des collègues est contraint.

Le SNESUP-FSU dénonce fermement cette régression en faveur du pouvoir des chefs d'établissement qui risque par ailleurs de freiner les possibilités offertes aux collègues de se former et d'améliorer leur carrière. Le maintien sur poste doit rester un droit ! Dans l'attente d'un retour à la normale, nous appelons nos sections syndicales à une extrême vigilance. Tout collègue qui serait victime de cette mesure régressive doit alerter d'urgence sa section syndicale locale, ainsi que le secteur second degré du SNESUP-FSU. ■

* Cf. note de service du 18 avril (BOEN n° 18 du 1^{er} mai). Cette possibilité n'est pas offerte aux lauréats de l'agrégation externe spéciale.



© PaliGraficas / Pixabay





Protection sociale complémentaire : les règles d'adhésion

Le nouveau régime de complémentaire santé va être mis en place à partir du 1^{er} avril 2026 pour l'enseignement supérieur. Dans cette fiche pratique, nous vous proposons d'analyser les règles d'adhésion à ce régime.

Par **RAYMOND GRÜBER**,
coresponsable du secteur Situation du personnel

Pour la FSU, la reconquête de la sécurité sociale à 100 % de soins prescrits est une urgence. Ce n'est malheureusement pas le choix fait par le gouvernement, qui prend en charge une partie seulement des dépenses de santé au travers de l'assurance-maladie obligatoire, aussi appelée « sécurité sociale ». Pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), deux organismes s'occupent du remboursement : la MGEN pour les agents titulaires et certain-es contractuel·les, et la CPAM pour les autres contractuel·les.

Les agent·es peuvent alors adhérer à une complémentaire santé individuelle qui prend en charge une partie ou la totalité du reste à charge, c'est-à-dire la partie non remboursée par l'assurance-maladie. Jusqu'à présent, l'agent·e avait le choix d'adhérer ou non à la complémentaire santé de son choix et, s'il·elle le faisait, il·elle pouvait demander une participation forfaitaire de 15 euros à son employeur.

NOUVEAU RÉGIME OBLIGATOIRE

À partir du 1^{er} avril 2026, l'agent·e sera obligé·e d'adhérer au nouveau régime collectif de complémentaire santé – aussi appelé « protection sociale complémentaire » (PSC) – qui a été choisi par le ministère. Pour l'ESR, l'opérateur de la PSC santé sera le groupement MGEN-CNP Assurances. Il ne sera pas possible de refuser d'adhérer à ce régime, y compris pour celles et ceux qui avaient fait le choix jusqu'ici de ne pas avoir de complémentaire santé, sauf pour certains cas de dispense (cf. encadré).

Pour l'affiliation au nouveau régime, la MGEN procédera par vagues successives entre septembre 2025 et février 2026. Toutes et tous les agent·es recevront un courrier sur leur messagerie électronique professionnelle. L'agent·e devra alors réaliser une inscription en ligne dans un délai de vingt et un jours, où il·elle devra notamment choisir les options et choisir d'intégrer dans ce contrat des ayants droit (conjoint, enfants...). Une attestation de sécurité sociale et un relevé d'identité bancaire de l'agent·e seront nécessaires pour cette inscription, y compris pour celles et ceux qui sont déjà adhérent·es à la MGEN. Passé le délai, l'agent·e

sera automatiquement affilié·e sans option ni ayant droit, et il lui faudra accéder à son espace en ligne pour procéder aux changements et fournir les pièces justificatives afin de pouvoir être remboursé·e des frais de santé.

RÉSILIATION

Pour celles et ceux qui sont couvert·es par une complémentaire santé, il leur sera nécessaire de résilier cette complémentaire afin de ne pas payer plusieurs fois. Cette résiliation sera automatique pour celles et ceux qui sont couvert·es par un contrat de complémentaire santé MGEN. Pour les autres, il sera obligatoire de résilier soi-même le contrat selon les conditions prévues dans le contrat.

À tout moment, l'agent·e pourra renoncer à cette dispense et demander à adhérer au contrat collectif. Attention, en cas de dispense, il n'y aura aucune prise en charge par l'employeur du contrat de complémentaire santé, y compris la participation forfaitaire de 15 euros, qui s'arrêtera au 1^{er} avril 2026.

Afin de vous aider au mieux dans vos démarches, les prochaines fiches pratiques aborderont les garanties, le principe des options, la tarification de ce nouveau régime obligatoire de complémentaire santé, ainsi que la mise en place de la partie facultative concernant la prévoyance. ■



© Geralt/Pixabay

À partir du 1^{er} avril 2026, l'agent·e sera obligé·e d'adhérer au nouveau régime collectif de complémentaire santé.

CAS DE DISPENSE

- Être bénéficiaire d'un contrat individuel à la date d'entrée en vigueur du nouveau régime, jusqu'à la date d'échéance de son contrat individuel dans la limite de douze mois. Cela concerne notamment ceux qui n'ont pas pu résilier leur contrat individuel.
- Être ayant droit d'un bénéficiaire d'un autre contrat collectif à adhésion obligatoire (conjoint...). L'adhésion doit être dans ce cas obligatoire pour l'assuré·e principal·e mais peut être à adhésion obligatoire ou facultative pour l'ayant droit.
- Pour les agent·es en CDD et bénéficiaires d'un contrat individuel de protection sociale complémentaire en santé.
- Pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.



Financement des formations en apprentissage : une énième réforme

L'augmentation du nombre d'apprenti-es depuis 2018 tient à son explosion dans l'enseignement supérieur. Ainsi, en 2023, 61 % des apprenti-es préparaient une certification de l'enseignement supérieur, dont 31 % dans des formations essentiellement privées (26 % en 2021).

Par **LAURENCE MAUREL**,

coresponsable du secteur Formations supérieures

Cette réforme poursuit la dynamique de mise en marché de la formation professionnelle sans réel contrôle de l'apprentissage.

En 2023, un rapport de la Cour des comptes pointait le coût prohibitif du financement de l'apprentissage, la faible exigence en termes de qualité et le manque de contrôle. Une énième réforme a été engagée, tout en maintenant l'objectif de 1 million d'apprenti-es en 2027, dans le but de garantir « la soutenabilité financière » et de prioriser les financements « en fonction des besoins du marché »¹.

Les premières mesures de régulation qui ont été prises par décrets fin juin, pour une application au 1^{er} juillet, correspondent au premier objectif financier affiché. Deux d'entre elles ont fait l'objet d'un recours auprès du Conseil d'État².

NOUVELLES RÈGLES

La première concerne la participation obligatoire de 750 euros due par les employeurs privés pour tout contrat d'apprentissage visant un diplôme ou titre de niveau 6 au minimum, facturée par les centres de formation d'apprentis (CFA) à l'issue de la période probatoire. Elle vise explicitement à réduire l'augmentation du nombre de contrats dans le supérieur, où l'effet diplôme annule tout bénéfice de l'apprentissage pour l'insertion professionnelle, argument pourtant avancé pour cette politique de subvention massive.

La deuxième mesure vise les formations à distance en minorant de 20 % leur niveau de prise en charge si au moins 80 % de la formation est dispensée à distance, tout en fixant un plancher de 4 000 euros. Cette mesure devrait peu toucher les universités.

Les troisième et quatrième mesures modifient les modalités de versements pour un financement au plus près du coût réel des formations et éviter les trop-perçus non recouverts. C'est ainsi la fin de la règle du « mois commencé, mois dû », remplacée par l'instauration d'une proratisation en jours (dates du Cerfa) et par la création d'un solde de 10 % payable seulement à l'issue du contrat sur



© Stux/Pixabay

justificatifs. Ces décisions brutales mises en place rapidement vont sans doute fragiliser les finances de nombreux CFA.

LE MARCHÉ ENCORE ET TOUJOURS...

Les mesures qui correspondent au deuxième objectif, « la priorisation des financements en fonction des besoins du marché du travail », se mettront en place progressivement d'ici à 2026. Cet objectif consiste à renforcer le poids des branches professionnelles, qui pourront désormais influencer sur l'identification des formations prioritaires en modulant jusqu'à 20 % leur financement. Il s'agit de réorienter les financements vers les « métiers qui recrutent » aux niveaux 3 et 4. En priorisant ainsi les premiers niveaux de qualification, la réforme cherche à répondre aux nombreuses critiques quant à l'efficacité des mesures sur l'apprentissage concernant l'insertion professionnelle. En effet, son impact sur l'insertion durable sur le marché du travail semble discutable, surtout pour les niveaux de diplômes les moins élevés³. Enfin, cette réforme permet de transférer le coût de la formation à l'emploi à la formation initiale.

Cette nouvelle réforme ne remet en cause ni la loi de 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », dont la FSU réclame l'abrogation, ni le gaspillage de l'argent public par cette politique de subventionnement massif. Elle poursuit la dynamique de mise en marché de la formation professionnelle sans réel contrôle de l'apprentissage. Elle compromet enfin les formations en apprentissage dans le supérieur, qui risquent de fermer à la suite de ces mesures. ■

1. Dossier de presse du ministère du Travail et de l'Emploi, avril 2025.
2. Le premier, déposé par l'Association française de l'enseignement privé, a été rejeté par le Conseil d'État le 4 août et concernait la participation employeur. Le second, porté par EdTech, concerne le niveau de prise en charge de la formation à distance.
3. L'Unedic a mis en place un dispositif de suivi et constate que les sortant-es d'apprentissage sont de plus en plus nombreux-ses parmi les entrant-es à l'assurance-chômage. Les sortant-es d'apprentissage représentent désormais 8 % des allocataires ouvrant un droit, contre 3 % en 2019, alors même que le nombre global d'ouvertures de droits a baissé : www.unedic.org/publications/apprentissage-et-assurance-chomage-elements-de-suivi.

Parcoursup restreint toujours plus l'accès aux formations publiques

Les biais de la plateforme Parcoursup, notamment les propositions tardives et les places trop peu nombreuses dans le public, aboutissant à la sélectivité de la plupart des filières, s'aggravent encore cette année et poussent les jeunes à s'inscrire dans des formations privées sujettes à caution.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,
coresponsable du secteur Service public

An nouveau, cet été, de nombreux bacheliers et bachelères ont dû attendre des propositions tardives de poursuites d'études, en juillet voire en août, pour rechercher un hébergement dans des villes universitaires dont l'offre de logements est toujours en tension faute de constructions suffisantes de logements Crous. Sur les 60 000 hébergements promis par le président de la République lors de son premier mandat, seuls 30 000 ont été achevés et tous ne relèvent pas d'une offre publique des Crous. En 2023, la ministre de l'ESR avait promis que « 35 000 nouveaux logements étudiants abordables seraient créés d'ici à la fin du quinquennat, et [que] les dernières résidences Crous vétustes en attente seraient renouvelées »¹. Espérons que les budgets alloués en 2025 et 2026 permettront de tenir cette promesse au cours des deux années qui restent.

FORMATIONS SÉLECTIVES

Mais, si les annonces tardives de propositions de formations sont un biais important de la plateforme de sélection Parcoursup qui pourrait être corrigé par une hiérarchisation des vœux par les candidats, la principale fonction de la plateforme que nous dénonçons depuis son instauration en 2008 est de limiter les places dans les formations de licences générales et, ainsi, de rendre sélectives toutes les formations postbac en refusant l'accès à l'enseignement supérieur à près de 100 000 bacheliers et bacheliers chaque année.

En effet, le 10 juillet, sur les 867 956 candidat·es inscrit·es sur la plateforme (en progression de 2,2 % par rapport à 2024), seules 731 934 d'entre elles et eux avaient reçu au moins une affectation parmi leurs vœux, soit 84,33 % (contre 85,90 % en 2024). C'est le plus bas taux d'affectation depuis la mise en place de la plateforme il y a sept ans. Parmi les 102 844 candidat·es non démissionnaires toujours en attente d'une proposition d'affectation le 10 juillet, 4 559 (4,43 %) avaient saisi la commission d'accès à l'enseignement supérieur. C'est 73 % de plus qu'en 2024.

Les raisons de cet échec sont multiples. Nous avons déjà dénoncé la baisse du nombre de places de nombreuses formations présentes sur Parcoursup 2025 par rapport à l'année précédente :

- 33 000 places en moins (– 9,5 %) dans les formations privées, principalement le fait de formation de STS en apprentissage ;
- 9 800 places en moins (– 1,4 %) dans les formations publiques, notamment 5 300 places en licences générales.

FERMETURES DE PLACES EN LICENCE

Ces baisses sont sans commune mesure avec le léger retrait du nombre de bacheliers et de bachelères de 2025 par rapport à 2024 (– 5 000, soit – 0,7 %), principalement à cause de la baisse du nombre de lycéen·es de terminale inscrit·es au baccalauréat (– 9 000, soit – 1,2 %), car le taux de réussite demeure comparable (91,8 % en 2025 et 91,4 % en 2024²). De plus, cette baisse des néobacheliers et néobachelères était compensée cette année par la progression des étudiant·es en réorientation inscrit·es sur la plateforme (+ 13 626, soit + 8 %) et des candidat·es scolarisé·es à l'étranger (+ 843, soit + 2,4 %).

Les fermetures de places en licence sont principalement le fait d'établissements en difficultés budgétaires devant appliquer des plans de retour à l'équilibre et auxquels les rectorats et le ministère ne donnent plus les moyens de maintenir un taux d'encadrement convenable.

Ainsi, le gouvernement choisit de jeter toujours plus de jeunes dans les filières des formations privées, dont nombre d'entre elles ne sont pas référencées sur Parcoursup et dont le contenu ne permet pas d'accéder à des qualifications reconnues.

Pour accueillir et faire réussir toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, le SNESUP-FSU revendique la création de 100 000 places supplémentaires en premier cycle universitaire et de 50 000 places en deuxième cycle. Cela nécessiterait la création de 7 500 emplois d'enseignant·e et d'enseignant·e-chercheur·se et une progression du budget de l'enseignement supérieur de 1,5 milliard d'euros (10 % du budget actuel). ■

Le SNESUP-FSU revendique la création de 100 000 places supplémentaires en premier cycle universitaire et de 50 000 places en deuxième cycle.

1. Communiqué de presse du 1^{er} décembre 2023 : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/engagement-en-faveur-du-logement-etudiant-sylvie-retailleau-et-patrice-vergriete-presentent-la-93843.

2. DEPP, « Note d'information » n° 24.45, juillet 2025 : www.education.gouv.fr/le-baccalaureat-2025-session-de-juin-450806.

Emploi scientifique : une catégorie en trompe-l'œil

Dans le contexte d'une crise du recrutement inédite¹, des projections de départ à la retraite² et des 53 000 étudiants de plus attendus d'ici à dix ans, le ministère se saisit de la prospective de l'emploi scientifique en s'appuyant sur un rapport³ qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu social que représente l'avenir du secteur public de l'ESR et ne rend pas compte du quotidien du personnel des universités.

Par **STÉPHANIE ROSSANO**,
responsable du secteur Recherche

Le ministère comptabilise comme « emploi scientifique » le personnel en poste dans une entreprise ou une administration publique dotée d'un master, d'un diplôme d'ingénieur ou d'un doctorat. Une analyse plus fine serait nécessaire pour distinguer ce qui relève d'un travail de chercheur, d'un travail d'ingénieur ou d'un travail de fonction soutien. Les ingénieurs de recherche des universités et EPSCP sont ainsi comptabilisés dans l'emploi scientifique indépendamment de leur branche d'activité professionnelle et même si leur mission est d'ordre administratif. Dans le secteur privé, la confusion entretenue entre ingénieur et chercheur est également problématique. La recherche est un métier différent de ceux du développement et de l'innovation ; les chercheurs ont des compétences différentes de celles des ingénieurs. Enfin, la recherche en entreprise nécessite également d'être définie – et non sur la base des actions menées dans le cadre du crédit d'impôt recherche. Les activités des 12 000 entreprises utilisées pour quantifier l'emploi scientifique en entreprise ne sont de fait pas spécifiées. Par ailleurs, la comparaison systématique entre nombre de docteurs et nombre d'ingénieurs laisse penser que le ministère ne considère que les sciences exactes et leurs applications (SEA).

CARRIÈRE DES FEMMES PLUS COURTE

Les femmes sont légèrement moins nombreuses à poursuivre en doctorat que les hommes (– 2 % environ) et le nombre de femmes diplômées d'un doctorat n'évolue pas. La proportion de femmes est la même chez les MCF que dans le vivier des docteurs (45 %), mais elles représentent 50 % des ATER, seul contrat dont l'indice n'a pas été revalorisé depuis 1989 et qui est maintenant moins bien rémunéré qu'un doctorat. Si la part des femmes dans les néorecrutements a augmenté ces dernières années, il

faudrait à ce rythme 24,5 ans chez les MCF et 27 ans chez les PU pour atteindre un taux de féminisation de 50 %. Sur l'ensemble de leur parcours, les femmes entrent dans la carrière un an plus tard que les hommes en moyenne et partent un an plus tôt à la retraite. Enfin, le phénomène de ségrégation de corps pour les femmes est encore assez net dans la recherche publique.

BAISSE DU NOMBRE DE DOCTORATS

La place du doctorat dans l'emploi scientifique est fondamentale, singulière et bien mal adressée par le rapport du SIES. Mettre en avant que l'entrée sur un poste en entreprise se fait à un âge plus jeune que dans le secteur public n'a aucun sens. L'emploi scientifique en entreprise se fait majoritairement au niveau bac + 5, tandis que l'entrée en tant que CR et MCF, notamment, se fait obligatoirement après la thèse. Si l'obtention du doctorat en France se fait à un âge moins avancé que dans tous les autres pays (31,6 ans en France, contre 35,3 ans dans l'Union européenne en moyenne en 2022), l'âge de recrutement a augmenté en seize ans de vingt-quatre mois pour les CR des EPST et de trente-deux mois pour les MCF (pour s'établir respectivement à 34,4 et 35,6 ans), alors que l'âge à la soutenance ne varie pas sur la même période. Paradoxalement, en parallèle, on observe une baisse du nombre de doctorats dans presque toutes les disciplines entre 2006 et 2022, alors que le nombre total d'étudiants au niveau M (ingénieur, master, médecine) croît de 25 % sur la même période. Ainsi, 3,4 % des étudiants en master poursuivaient en thèse en 2022 (contre 11 % en 2006). Pour les ingénieurs, le taux de poursuite est de 2,7 %, le plus bas depuis douze ans. Si les mesures de la LPR sont supposées avoir renforcé l'attractivité du doctorat, le nombre de doctorants en SHS s'effondre. On retrouve ici un biais ministériel qui axe sa réflexion essentiellement sur les filières en SEA, qui représentent 48 % des thèses, quand les SHS représentent 29 % des thèses et les sciences du vivant

Le phénomène de ségrégation de corps pour les femmes est encore assez net dans la recherche publique.

1. Cf. *Le Snesup* n° 734, dossier p. 9 : www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-734-juin-juillet-aout-2025-1.
2. Cf. *Le Snesup* n° 734, in dossier, « Une gestion calamiteuse des départs à la retraite des enseignant-chercheur-ses », p. 17.
3. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-emploi-scientifique-en-france-2025.



23 %. En France, le ratio nouveaux entrants en doctorat/nombre d'étudiants entrant dans le supérieur cinq ans avant (en licence) est bas, mesure d'une politique qui ne valorise pas le doctorat.

UNE PROSPECTIVE NI AMBITIEUSE NI SUFFISANTE

Le rapport présente les chiffres de l'emploi de façon positive. Ainsi il est indiqué une augmentation de 0,2 % des effectifs d'enseignants-chercheurs par rapport à 2022, alors que ces mêmes effectifs baissent de 0,5 % par rapport à 2017 et de façon importante depuis la LRU⁴. L'augmentation des emplois contractuels se confirme, avec une hausse de 2,2 % par an entre 2007 et 2022. Hors doctorants et ATER, les emplois contractuels représentent 12 % des effectifs d'enseignants avec activité de recherche, enseignants-chercheurs compris. Pour ce qui concerne les ITRF, le nombre de contractuels augmente très fortement, pour atteindre 47 % de l'ensemble du corps en 2022. S'il est indiqué un solde nul entre les entrées et les sorties pour les EC titulaires entre 2014 et 2022, le rapport n'indique pas que, dans le même temps, le nombre d'étudiants a crû de plus de 11 points. Recruter pour maintenir le taux d'encadrement de 2022 est une prospective ni ambitieuse ni même suffisante compte tenu des difficultés rencontrées par les collègues pour mener à bien leurs missions.

Cette analyse de l'emploi scientifique n'est pas à la hauteur de l'enjeu social que représente l'avenir du secteur public de l'ESR et les problématiques qu'il affronte. Pour le SNESUP-FSU, une prospective d'emploi à la hauteur des enjeux passe par :

1. la revalorisation salariale du doctorat en entreprise actant la reconnaissance d'une formation à haut niveau de qualification ;
2. la revalorisation salariale du contrat d'ATER, porte d'entrée dans l'emploi public ;
3. une politique de féminisation réellement ambitieuse et volontariste ;
4. des recrutements en emploi statutaire pour favoriser la stabilité et la sérénité nécessaires au travail de création de l'enseignement et de la recherche ;
5. des recrutements en anticipation des départs à la retraite afin de favoriser la transmission des connaissances et des compétences tant pour les emplois sur les fonctions supports que pour les postes d'enseignant-chercheur ;
6. une politique de recrutement ambitieuse non seulement sur la base des besoins en encadrement pour l'enseignement, mais aussi sur la base des besoins en recherche et en formation par la recherche ;
7. une reconnaissance des spécificités du métier d'enseignant-chercheur, notamment de son aspect recherche. ■

Les femmes sont environ 2 % de moins que les hommes à poursuivre leurs études en doctorat.

Cette analyse de l'emploi scientifique n'est pas à la hauteur de l'enjeu social que représente l'avenir du secteur public de l'ESR.

4. Cf. *Le Snesup* n° 734, in dossier, « Les effectifs d'enseignant-es titulaires en baisse depuis 2010 », p. 10.

CE QUE VEUT LA DGESIP

En marge de la publication de ce rapport, la Dgesip a indiqué au SNESUP-FSU « *penser une prospective en adéquation avec les besoins du territoire : achever l'autonomie et faire confiance à la démocratie au sein des établissements* » (sic). Une plaisanterie dans des grands établissements au sein desquels la question de la démocratie et de la représentativité des enseignants-chercheurs est réduite à peu de chagrin et dans le contexte de la mise en place des COMP 100 %. Le ministère attend des établissements des plans pluriannuels de prévision des emplois, avec identification de compétences à remplacer en anticipant des départs idéalement pour assurer la pérennité des compétences. Avec quels moyens ?

Formation intersyndicale en soutien aux étudiant·es étranger·ères

Le 10 juin, s'est tenue la première journée de formation intersyndicale organisée par le SNESUP-FSU, la FERC-Sup CGT et SUD-Éducation, avec la participation du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), à l'université de Lille.

Par **PIERRE-EMMANUEL BERCHE**,

membre de la commission administrative,

CLAIRE BORNAIS, membre de la commission financière

La formation intersyndicale à l'initiative du SNESUP-FSU, de la FERC-Sup CGT et de SUD-Éducation, en collaboration avec le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), s'inscrit dans la continuité du travail unitaire amorcé depuis trois ans sur le soutien aux étudiant·es étranger·ères dans l'enseignement supérieur avec la publication de la deuxième édition d'un guide* début 2025. Celui-ci réunit dans un même document toutes les règles concernant la situation administrative des étudiant·es étranger·ères, mais aussi des conseils pratiques pour surmonter les différentes difficultés qu'ils et elles rencontrent : droit au séjour, inscription, droits sociaux (bourses, etc.), stages... Il est conçu pour les étudiantes et étudiants étrangers, mais aussi pour le personnel des établissements d'enseignement supérieur (enseignant·es ou personnel Biatss) et pour les bénévoles d'associations, de collectifs ou de syndicats qui accompagnent les étudiant·es dans leurs démarches administratives et juridiques.

DIFFÉRENTS STATUTS

Cette formation a réuni une vingtaine de militant·es des trois syndicats, ainsi que des représentant·es du Collectif de Galois, très actif depuis une dizaine d'années à l'université de Lille à la suite des crises successives concernant la « jungle » de Calais, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Elle s'est organisée autour d'une présentation du guide, avec la définition des différentes situations de migrant·e, réfugié·e ou exilé·e, et les conséquences administratives qui en dé-

coulent. En effet, nous avons fait le choix de distinguer les étudiant·es internationaux·ales et celles et ceux qu'on a décidé d'appeler les étudiant·es « exilé·es ». Dans le premier cas, il s'agit d'étudiant·es « classiques » qui viennent en France après avoir demandé et obtenu un visa, à condition notamment d'avoir pu s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Dans le second cas, il y a les règles correspondant aux étudiant·es exilé·es, c'est-à-dire résidant déjà en France, souhaitant y étudier et dont le statut peut être variable (sans titre de séjour, en situation régulière de demande d'asile, réfugié·es, ou personnes qui sont en France sous un autre statut).

Cette distinction n'existe que parce que le droit français prévoit des règles différentes pour gérer ces différents statuts, mais cela n'a pas beaucoup de sens à nos yeux. Les situations ne sont pas si tranchées et on peut très bien avoir un certain statut à un moment et en changer par la suite.

ACTIONS DE SOUTIEN

Au cours du stage, les dispositifs de l'université de Lille ont été présentés dans un deuxième temps, dans un cadre

institutionnel et militant, avec, en particulier, les actions du Collectif de Galois. Enfin, la question cruciale, de notre point de vue, de l'implication des syndicats de personnel, de leur rôle et des structures à développer pour agir plus efficacement a été débattue.

De prochaines échéances sont déjà prévues pour communiquer autour de ce guide et des actions de soutien aux étudiant·es étranger·ères nécessitant de la formation et des mobilisations plurielles : un prochain stage à l'université de Grenoble en novembre 2025, puis à Paris en janvier 2026. Pour organiser une telle formation dans votre établissement avec l'aide de formateurs, contactez le secteur Vie syndicale du SNESUP-FSU (vie.syndicale@snesup.fr). ■

Le guide réunit toutes les règles administratives, mais aussi des conseils pratiques.

gisti, les notes pratiques



* guide-etudiant-etranger.org/index.php/guide/.

Un grand corps malade !

L'enquête réalisée entre 2020 et 2022 par Dominique Glaymann mobilise les outils de la sociologie du travail pour ausculter le corps des enseignants-chercheurs¹. Le diagnostic est sans appel et vient largement conforter les analyses du SNESUP-FSU : les réformes gouvernementales amorcées en 2007 avec la LRU, et qui se poursuivent aujourd'hui, ont sérieusement mis à mal le métier d'enseignant-chercheur. Un livre à lire absolument.

Par **CHRISTOPHE VOILLIOT**,
membre de la commission financière

Contrairement aux analyses principalement centrées sur le contenu des politiques publiques de l'ESR, l'enquête sociologique réalisée par l'auteur tente de mesurer les conséquences de ces politiques sur les conditions de travail et l'exercice de leur métier par nos collègues. Les résultats, en particulier les nombreux entretiens réalisés, débouchent sur le constat sans appel d'une dégradation sans précédent. Sur les transformations de leur métier, 36 % des personnes interrogées font le constat d'un appauvrissement et 27 % celui d'un enrichissement, sans différence significative entre les disciplines². La cause principale en est l'apparition au quotidien d'une « myriade de tâches envahissantes » (p. 70) qui viennent s'ajouter aux activités plus traditionnelles d'enseignement et de recherche.

EFFET DE DÉBOREMENT

Cet éloignement insidieux du cœur de métier encouragé par une organisation de plus en plus contrainte du travail est à l'origine d'une véritable « dislocation temporelle »³, mélange de surcharge de travail et d'empiètement sur le temps de repos, les loisirs et la vie privée. Cet effet de débordement a d'ailleurs des conséquences encore plus grandes pour les femmes en raison des inégalités persistantes de prise en charge du travail domestique. Pour beaucoup de nos collègues, par conséquent, c'est la qualité du travail qui se trouve sacrifiée au fil des réformes, ce qui conduit à un véritable processus de « déprofessionnalisation » (p. 143) dont les effets sont désastreux sur le moral et la santé des enseignants-chercheurs. L'auteur met ainsi en évidence la fréquence de plus en plus élevée des risques d'épuisement, de stress et de burn-out

qui peuvent, dans certains cas, prendre des formes dramatiques.

MANQUE DE RECONNAISSANCE

Selon l'auteur, un des symptômes de cette dégradation structurelle serait le sentiment partagé d'un manque de reconnaissance du travail effectué par l'institution. Au niveau individuel, il n'est en effet pas très difficile d'en trouver trace ; il est même possible de recenser des cas où ce manque de reconnaissance se transforme en véritable humiliation institutionnelle, par exemple dans le cas de refus de promotion. Néanmoins, il me semble utile de s'interroger sur la pertinence de cette approche : dans une société où le champ scientifique bénéficie d'une autonomie minimale, que peuvent attendre de plus nos collègues qu'une reconnaissance par leurs pairs ? N'est-il pas illusoire de prétendre à une reconnaissance plus large ? S'il n'est pas question de minimiser ces « atteintes au moral » (p. 194) subies par les enseignants-chercheurs, il convient de les rattacher, comme le fait l'auteur, aux injonctions contradictoires qui constituent le fer de lance du *new management* public et surtout aux logiques de concurrence induites par le financement de la recherche sur projet.

La dernière question que pose ce livre n'est pas sans risque pour des syndiqués : l'auteur s'interroge en effet sur le « poids des échecs des actions collectives » (p. 207), dont il retrace l'historique, contre ces réformes autoritaires. Les pistes esquissées en conclusion méritent dans tous les cas d'être discutées largement : « La profession d'enseignant-chercheur a beau subir et souffrir, elle ne manque ni de réflexion ni d'imagination pour trouver des parades à la dégradation en cours » (p. 230). ■



Un des symptômes de cette dégradation structurelle serait le sentiment partagé d'un manque de reconnaissance du travail.

1. Dominique Glaymann, *Enseignants-chercheurs. Un grand corps malade*, Le Bord de l'eau, « Critiques éducatives », 216 p., 20 €.
 - 2. Pour des raisons méthodologiques, les hospitalo-universitaires n'ont pas été intégrés dans le périmètre de l'enquête.
 - 3. Guillaume Tiffon, *Le Travail disloqué*, Le Bord de l'eau, « Documents », 2011.

Vers une révision de la recommandation de l'Unesco de 1997 sur le statut des universitaires

Par **MICHEL MARIC**, responsable secteur International

Fixant des normes internationales, la « Recommandation de l'Unesco » de 1997 est devenue une référence en matière de définition de la liberté académique.

Dans le prolongement du Sommet des Nations unies sur la transformation de l'éducation (2022), un « groupe de haut niveau sur la profession enseignante » a été mis en place auprès du secrétariat général des Nations unies. Avec l'objectif principal de lutter contre « la pénurie mondiale d'enseignants », son rapport de 2024 énonçait 59 recommandations¹. Au cœur de ces recommandations, le groupe proposait de réviser la « Recommandation de l'Unesco concernant la condition du personnel de l'enseignement supérieur » (1997)², devenue depuis une référence, en particulier en matière de définition de la liberté académique.

OUTIL DE PLAIDOYER

Largement utilisée à travers le monde comme outil de plaidoyer (local comme national) et de défense de la liberté académique, des conditions de travail et des droits dans l'enseignement supérieur, cette recommandation demeure la seule norme internationale de

référence énonçant des valeurs académiques fondamentales (liberté académique, direction collégiale, titularisation ou autonomie professionnelle...). Et bien que n'ayant pas « valeur légale », elle est régulièrement utilisée en justice lorsqu'il s'agit d'argumenter sur le cadre institutionnel qui est le nôtre.

Devant débiter dès novembre 2025, le calendrier de cette révision s'étend jusqu'en 2028, après une conférence intergouvernementale devant se tenir en octobre 2027.

Avec l'Internationale de l'éducation, le SNESUP-FSU s'est d'emblée investi dans le suivi de ce processus. S'il s'agit pour les syndicats internationaux de l'éducation de veiller à ce qu'aucun recul ne puisse apparaître dans la future recommandation, il n'en reste pas moins que nombre de problèmes nouveaux devront être pris en compte par les nouvelles recommandations, à l'instar de la question du financement de l'ESR (dont la recherche), de sa marchandisation croissante au mépris des valeurs de service public, de la rémunération (salaires et pensions), de la précarité de l'emploi ou de l'impact des technologies (dont l'IA). ■

1. www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@sector/documents/publication/wcms_912922.pdf.
2. www.unesco.org/fr/legal-affairs/recommendation-concerning-status-higher-education-teaching-personnel.

98^e session du conseil exécutif et du symposium de la FMTS

Par **FLORENCE MOUCHET** et **NAJAT TAHANI**,
secteur International

Penser le futur de l'humanité et nous attacher à promouvoir une science qui soit fondamentalement éthique.

Le 98^e conseil exécutif (CE) de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS) s'est tenu cette année sur le campus du CNRS à Villejuif, du 10 au 13 juin*. Ce CE a rassemblé une quarantaine de participant-es issu-es de 10 pays, qui ont pu présenter leurs constats en matière d'enseignement supérieur et de recherche et faire des propositions d'action dans plusieurs domaines.

Paix, désarmement et coopération : aujourd'hui, les dépenses militaires s'intensifient et les progrès de l'intelligence artificielle permettent de créer des armes sans intervention humaine. Les membres du CE ont mis l'accent sur notre mission première de scientifiques : penser le futur de l'humanité et nous attacher à promouvoir une science qui soit fondamentalement éthique.

Climat et océans : la nécessité de préserver la biodiversité et de réguler l'activité humaine

dans les océans devient chaque année plus urgente et ne peut être atteinte que dans le cadre d'une réelle coopération internationale. Or, le programme d'actions issu de la Conférence des Nations unies sur l'océan n'a été ratifié que par 51 États. La 3^e Conférence, qui s'est tenue à Nice, en juin, a permis de renforcer la mise en relation des acteurs, avec la volonté d'aboutir pour l'océan à ce qui avait été fait en 2015 pour le climat. La FMTS est partie prenante de ces échanges.

Précarité des chercheurs dans le monde : les travailleur-ses scientifiques se trouvent de plus en plus fréquemment face à des conditions de travail dégradées et à de fortes incertitudes quant à leur avenir. Cette situation nécessitant un état des lieux, la FMTS a commencé un travail de compilation et d'analyse des données à l'échelle mondiale. Elle appelle les gouvernements à assurer des moyens suffisants pour les jeunes chercheur-ses et à garantir sans condition la liberté académique. ■

* Déclarations et contributions du CE : fmts-wfsw.org/2025/07/des-guerres-hybrides-fmts-wfsw.org/2025/06/solidarite-avec-largentine-fmts-wfsw.org/2025/06/la-fmts-defend-la-justice-en-palestine.

Contre l'austérité imposée en 2025 et 2026, d'autres politiques budgétaires sont possibles

Une analyse des dépenses publiques met en évidence que le déficit des comptes publics tient non à une explosion des dépenses, mais à un manque assumé de recettes, qui grève notamment le financement des services publics. Loin de recourir à une politique d'austérité, c'est d'une reconquête de recettes dont le budget a besoin.

Par **MICHÈLE ARTAUD** et **HERVÉ CHRISTOFOL**,
coresponsables du secteur Service public

Dans le projet de loi relatif au règlement des comptes publics de l'année 2024 (projet de loi rejeté le 23 juin par l'Assemblée nationale et le Sénat, qui ont désapprouvé la gestion des comptes par le gouvernement¹), le déficit des comptes publics 2024 est présenté comme relevant principalement du budget de l'État et dans une moindre mesure des collectivités locales et de la Sécurité sociale. En effet, en 2024, les comptes de l'État étaient en déficit de 152,3 milliards d'euros (Mds€), mais avec seulement 16,7 Mds€ de déficit de la part des administrations publiques locales et même un excédent de 1,4 Md€ de l'administration de la sécurité.

DÉPENSE PUBLIQUE STABLE

Ce déficit n'est pas dû à une croissance incontrôlée des dépenses des administrations publiques, mais à une baisse sans précédent depuis dix ans des recettes publiques.

Entre 2017 et 2023, la dépense publique en part de produit intérieur brut (PIB) est restée stable (- 0,7 point), tandis que ce sont les recettes publiques qui ont fortement diminué (- 2,8 points de PIB). L'association Attac, l'Observatoire de la justice fiscale et le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes ont publié, en mars, un rapport intitulé « La dette de l'injustice fiscale », qui récapitule la nature et le volume des baisses d'impôt des gouvernements d'Emmanuel Macron² :

- la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et son remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière (4 Mds€ par an) ;
- la suppression de l'imposition progressive sur les revenus mobiliers et l'instauration du prélèvement forfaitaire unique « flat tax » (1,8 Md€ par an) ;
- la baisse du taux nominal de l'impôt sur les sociétés (10 Mds€ par an) ;
- la baisse des impôts dits « de production » (10 Mds€ par an) ;
- la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales (24 Mds€ par an) ;
- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sa compensation sur

le budget de l'État (18 Mds€ par an) ;

- la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (3,2 Mds€ par an) ;
- l'allègement de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (2 Mds€ par an) ;
- la substitution de cotisations sociales salariales par la CSG (1,6 Md€ par an).

Sans oublier les niches sociales (exonération de cotisation sociales, que la Cour des comptes estime à 90 Mds€), ainsi que les niches fiscales (80 Mds€ par an³), dont la plus importante, le crédit d'impôt recherche, atteint 7,7 Mds€ en 2024, soit 1 Md€ de plus qu'en 2017.

AGGRAVATION DES INÉGALITÉS SOCIALES

Ce manque de recettes creuse les inégalités sociales. Plutôt que de les aggraver en baissant les dépenses publiques, qui notamment financent les services publics, il est nécessaire de (re)trouver des recettes. Ainsi, l'association Attac France avance quelques propositions pour recouvrer 60 Mds€⁴ dès 2026 :

- imposer l'ensemble des superprofits (+ 10 Mds€) ;
- instaurer une taxation unitaire des multinationales pour neutraliser l'évasion fiscale (+ 18 Mds€) ;
- instaurer un véritable impôt sur la fortune, à assiette large (10 Mds€) ;
- mieux imposer la transmission des gros patrimoines (+ 5 Mds€) ;
- rétablir l'imposition progressive des revenus financiers (2 Mds€) ;
- engager une revue des niches fiscales et sociales (15 Mds€).

Au lieu de s'appliquer une politique de restriction des dépenses publiques délétère, c'est une politique de reconquête de recettes qu'il faut défendre pour réduire le déficit public et les inégalités. ■



Ce déficit est dû à une baisse sans précédent des recettes publiques.

1. Projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 : www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers_/DLR5L17N51919?etape=17-AN1-DEPOT.

2. En tout, depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, les baisses d'impôts et de prélèvements représentent, en cumul, au moins 308,62 Mds€ de manque à gagner pour les finances publiques : france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/rapport-la-dette-de-l-injustice-fiscale.

3. www.vie-publique.fr/en-bref/293910-budget-le-cout-des-niches-fiscales-evalue-813-milliards.

4. france.attac.org/nos-publications/petits-guides/article/petit-guide-superprofits-ultra-riches-mega-injustices.

Égalité professionnelle dans la fonction publique : vers un nouvel accord en 2026

Deux accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ont été signés le 8 mars 2013, puis le 30 novembre 2018. La FSU était signataire de ces deux accords. La signature d'un nouvel accord est attendue pour le premier trimestre 2026.

Par **ANNE ROGER**, membre du bureau national

En 2018, les organisations syndicales avaient notamment gagné l'abrogation de la discrimination liée aux retards de déroulement de carrière pour les femmes enceintes et le personnel en congé parental, l'application des accords aux trois versants, des plans d'action obligatoires et un axe violences sexistes et sexuelles au travail qui a permis d'arracher le décret sur le dispositif « violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ». Évidemment, les politiques générales, en particulier celles sur les rémunérations et sur le manque de moyens financiers conjuguées à l'absence de volonté politique, n'ont pas permis d'avancer sur la revalorisation indispensable des métiers les plus féminisés et les moins valorisés. Lutter contre la ségrégation professionnelle, première cause des inégalités femmes-hommes dans la fonction publique, sera un axe fort des luttes dans les mois qui viennent.

ACCORD DE MÉTHODE

La signature d'un nouvel accord est attendue pour le premier trimestre 2026. D'ici là, un

accord de méthode est soumis à signature pour le 8 septembre. Il précise la méthodologie de travail, les objectifs, le calendrier, les modalités de négociation, l'organisation des discussions par thématiques, les modalités d'entrée en vigueur et la durée de l'accord égalité.

Six axes de négociation sont proposés :

- renforcer la gouvernance exemplaire des politiques d'égalité ;
- agir pour améliorer les parcours professionnels et atteindre l'égalité dans les rémunérations entre les femmes et les hommes ;
- mieux articuler vie privée-vie professionnelle ;
- prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les violences intrafamiliales ;
- prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé et de handicap ;

● diffuser la culture de l'égalité professionnelle au sein de la fonction publique.

D'autres thématiques pourront être ajoutées en fonction des demandes.

Le président des États-Unis, Donald Trump, poursuit ses attaques sur les droits des femmes. Après avoir acté le démantèlement de l'Usaid, Donald Trump s'en prend directement aux droits des femmes de choisir leur maternité. Il a en effet décidé de faire incinérer des contraceptifs féminins non périmés payés par l'Usaid destinés à des millions de femmes des pays du Sud. Il les renvoie ainsi à des grossesses non désirées, à des avortements non sécurisés et leurs cortèges de complications pouvant aller jusqu'à la mort. Il attaque frontalement leur santé et bafoue la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

DESTRUCTION DE CONTRACEPTIFS PAYÉS PAR L'USAID

Ces contraceptifs et dispositifs médicaux, gardés sur le sol belge près d'Anvers, seront transférés en France pour leur destruction, si la France signe l'autorisation de ce déplacement. Pour l'heure, les lieux de stockage et de destruction restent inconnus, les gouvernements français et belge ne donnant aucune information officielle. L'incinération doit être empêchée. Des organisations humanitaires sont prêtes à redistribuer ces contraceptifs, dans l'esprit des engagements de l'Union européenne en faveur de la santé et des droits des femmes dans le monde. Celles-ci doivent pouvoir en disposer.

Une pétition a été lancée par le collectif Avortement en Europe, les femmes décident, qui regroupe des associations féministes, des associations de défense des droits humains, des syndicats – dont la FSU – et des partis politiques, pour empêcher la destruction du stock de contraceptifs payés par l'Usaid. Elle est toujours en ligne et a atteint plus de 73 000 signatures*. ■

Agenda : le 28 septembre, Journée mondiale pour le droit à l'avortement. Des mobilisations seront organisées partout en France et dans le monde.

Lutter contre la ségrégation professionnelle sera un axe fort des luttes dans les mois qui viennent.



Capture d'écran de la page « Empêchons la destruction des contraceptifs payés par Usaid » sur Change.org.

* www.change.org/p/emp%C3%A2chons-la-destruction-des-contraceptifs-pay%C3%A9s-par-usaid.

Dérives transatlantiques

Franco-Américain, le journaliste Cole Stangler pointe, en dépit des différences, des dynamiques communes aux deux rives de l'Atlantique – et leurs influences réciproques. Son « Miroir américain »* illustre les fractures sociales, la fureur identitaire et un effondrement politique aux États-Unis, pour mieux décrire ce qui traverse l'océan.



Par MICHEL MARIC, responsable du secteur International

Né à Paris mais ayant grandi et fait ses études dans le Connecticut, Cole Stangler, après deux plans sociaux qu'il subit à Washington, décide de s'installer en France pour en couvrir la vie politique pour les anglophones – pour *The Nation*, *The New York Times* ou *The Guardian*. Plus encore que par les scores électoraux ou les nombreux sondages favorables à l'extrême droite, il est frappé par la façon dont, des deux côtés de l'Atlantique, « la droite radicale est en train de remporter la bataille des idées » et s'interroge sur les raisons de sa « transformation foudroyante », le durcissement de ses discours et sur les motifs de la radicalisation de son programme.

REPORTAGE IMMERSIF

Plus qu'un essai politique, *Le Miroir américain* se présente comme un reportage immersif. Pendant toute l'année 2024, l'auteur sillonne les États-Unis à la rencontre d'ouvriers, de syndicalistes, de militants, d'élus républicains comme démocrates, de pasteurs ultraconservateurs, de chrétiens évangéliques, de jeunes des zones rurales, de journalistes de terrain. Il illustre la « perte de confiance », le ressentiment face à la mondialisation, le repli identitaire, la fatigue d'un peuple qui ne croit plus ceux qui prétendent le représenter et dresse un panorama vivant des transformations idéologiques et culturelles qui traversent un pays miné par la colère dans lequel la centralité croissante des « médias de niche » nourrit une atmosphère politique où l'émotion l'emporte toujours.

Bien sûr, souligne-t-il d'emblée, « les États-Unis ne sont pas la France ». Mais les États-Unis, considère-t-il, nous tendent un miroir permettant d'éclairer nos propres fractures démocratiques. Car ce qu'il observe là-bas résonne avec ce qui s'installe ici : société fragmentée, démocrates en perte de boussole et déclin des progressistes, radicalisation des droites, désengagement de l'électorat populaire, affaiblissement des institutions démocratiques, défiance envers les « élites », puissance des fake news...

Les États-Unis qu'explore Stangler sont un pays abîmé, dans lequel la politique est devenue spectacle. Sur fond d'accélération de la désin-

dustrialisation au cours de la période récente et d'un renforcement de la concurrence chinoise, la « radicalisation des droites » passe par la montée d'un conservatisme exacerbé, un renouveau des intégrismes religieux, une influence grandissante des médias d'extrême droite, des frontières de plus en plus poreuses entre religion et politique, une fracture culturelle entre les élites urbaines éduquées et une population rurale ou populaire qui n'en finit plus de se sentir exclue.

AVENIR DE LA GAUCHE

Mais, si cette « dislocation sociale » s'est aggravée avec la crise due au Covid-19 et les confinements, l'ouvrage met en évidence un phénomène qui avait débuté bien en amont. Depuis George W. Bush, considère l'auteur, qui « avait une relation compliquée avec certains principes de la démocratie libérale ». Depuis un « choix décisif de sa présidence : l'invasion de l'Irak, malgré l'avis contraire de l'ONU » : « Lorsqu'Obama est arrivé au pouvoir en 2009, le centre de gravité au sein du Parti républicain était donc déjà bien à droite. » En France, depuis la présidence Sarkozy et son projet de « droite décomplexée ».

Mais *Le Miroir américain* ne se limite pas à un constat sombre : il interroge également l'avenir de la gauche, en particulier sa capacité à reconquérir les classes populaires. Comment réinventer une offre politique crédible dans des zones traditionnellement délaissées ? Quel rôle pour les syndicats, les mouvements citoyens, la presse indépendante ? Stangler décrit les tentatives de recomposition d'une gauche plus ancrée socialement, attentive aux enjeux culturels et économique locaux. Le cœur de son travail est là, dans le double constat d'une droite galvanisée, structurée, portée par des récits clairs – souvent simplistes, le plus souvent dangereux, mais puissants –, et d'une gauche en éclats, à laquelle il est reproché son incapacité d'écouter et de parler à ceux dont elle s'est éloignée. Les syndicats ont ici pour défi de braver l'isolement malgré l'accroissement de la précarité et le turnover qui l'accompagne, ou de se développer dans les secteurs en croissance dont ils sont absents (distribution, logistique...). On mesurera ici leur rôle central dans la lutte contre l'extrême droite et le délitement démocratique. ■

L'ouvrage dresse un panorama vivant des transformations idéologiques et culturelles qui traversent un pays miné par la colère.

* Cole Stangler, *Le Miroir américain. Enquête sur la radicalisation des droites et l'avenir de la gauche*, Les Arènes, 192 p., 20 €.

Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant